

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

**QUATRIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES
DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT**

(MINEPS IV)

RAPPORT FINAL



Athènes, Grèce

(6-8 décembre 2004)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Remerciements	(ii)
RAPPORT GÉNÉRAL	1
Débat général	3
Clôture de MINEPS IV	7
ANNEXES	
1. Déclaration d’Athènes	
2. Recommandations	
3. Ordre du jour	
4. Discours de M. George Orfanos, ministre adjoint de la culture, chargé du sport	
5. Discours de Mme Fani Palli Petralia, ministre de la culture du Gouvernement grec	
6. Discours de M. Koïchiro Matsuura, directeur général de l’UNESCO	
7. Liste des documents	
8. Liste des participants	
9. Secrétariat de la Conférence (UNESCO)	

REMERCIEMENTS

L'UNESCO exprime sa profonde reconnaissance et sa gratitude aux autorités et au peuple grec pour leur chaleureuse hospitalité et les conditions excellentes de travail qui ont contribué significativement à la qualité de la Conférence.

Elle exprime ses sincères remerciements au comité local d'organisation ainsi qu'à toutes les parties, aux différents niveaux, qui ont généreusement apporté leur contribution pour la réussite de MINEPS IV.

Plus que comme par le passé, MINEPS IV a permis de franchir une étape nouvelle par l'affirmation d'une volonté politique forte et l'engagement des États membres, des décideurs et des instances concernées par le sport et l'éducation physique à agir concrètement sur les défis relevés et enjeux abordés.

MINEPS IV a été un formidable forum international pour servir de levier pour promouvoir les valeurs du sport, mutualiser les compétences et partager les échanges d'expériences pour l'amélioration de la qualité du sport et de l'éducation physique.

Nos remerciements s'adressent à tous les participants - acteurs et défenseurs du sport et de l'éducation physique -, qui ont apporté une valeur ajoutée aux travaux de MINEPS IV, et permis d'aboutir aux conclusions consensuelles obtenues dans un esprit de fraternité et d'entente mutuelle.

1. La quatrième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, MINEPS IV, s'est tenue à Athènes du 6 au 8 décembre 2004, à l'invitation généreuse du Gouvernement hellénique.
2. MINEPS IV avait pour objet de répondre de façon spécifique et circonstanciée à l'exigence de concrétiser les priorités définies par MINEPS III (Punta del Este, 1999) et par la Table ronde des ministres de l'éducation physique et du sport de 2003, lesquelles ont été articulées par les ministres en charge de l'éducation physique et du sport (EPS) autour de trois pôles d'intérêts susceptibles de fonder l'action de l'Organisation.
3. Ces pôles d'intérêts portent respectivement sur la promotion des valeurs universelles et éthiques inhérentes au sport, le renforcement de l'EPS dans les systèmes éducatifs et l'indispensable équité relative au sport et à la femme.
4. Afin de donner une portée réelle à ces trois pôles d'intérêts, un projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport a été proposé par la Table ronde. Elle a également proposé de renforcer l'éducation physique et le sport dans les systèmes éducatifs par sa prise en compte en tant que composante intégrale de la qualité de l'éducation dans les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT). Enfin, dans le but de mobiliser la communauté internationale sur l'urgence d'adopter au niveau de chaque État membre des dispositions afin de répondre aux défis que pose le sport dans les sociétés contemporaines, la Table ronde a proposé qu'une Année internationale de l'EPS soit décrétée par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'intérêt recherché vise notamment à mobiliser l'ensemble des acteurs de l'EPS autour d'une approche holistique susceptible de contribuer à une meilleure perception et prise en compte du sport dans le développement social.
5. Le Conseil exécutif de l'UNESCO, par sa décision 166 EX/3.2.2 et la 32^e session de la Conférence générale, également par sa résolution 32 C/9, ont fait siennes les principales propositions formulées par la Table ronde de 2003. La tenue de MINEPS IV a été approuvée par ladite Conférence générale pour passer résolument de la vision à l'action. Cette démarche est apparue évidente pour tracer la feuille de route de l'Organisation autour des valeurs et de la qualité de l'EPS.
6. La mobilisation des États membres, des ONG, des instances spécialisées dans le sport et du mouvement sportif à l'occasion de MINEPS IV reflète tout l'intérêt et la détermination qui ont illustré leur participation à celle-ci autour des trois pôles d'intérêts traités de façon thématique et ayant fait l'objet de débats structurés autour de deux plénières, à l'ouverture et à la clôture de MINEPS IV, et trois commissions.
7. Le niveau d'intervention au cours des plénières et des commissions a révélé de façon linéaire que le projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport, la stratégie pour le renforcement de l'éducation physique et le sport dans les systèmes éducatifs et la question cruciale sur le sport et la femme constituaient une préoccupation d'ensemble afin de promouvoir les valeurs, en suscitant une norme universelle par l'harmonisation consensuelle et le recentrage de l'EPS dans les systèmes éducatifs, afin de répondre de façon prépondérante aux défis de l'EPT.
8. La séance d'ouverture a été marquée par plusieurs interventions, lesquelles ont été précédées par l'allocution de bienvenue du Ministre adjoint à la culture, chargé du sport, M. George Orfanos, suivie de celle de Mme Fani Palli Petralia, ministre de la culture du Gouvernement grec. Plusieurs personnalités sont intervenues également au nom d'instances représentatives, notamment l'Agence mondiale antidopage ; le Comité international paralympique ; le Comité international pour le fair-play ; le Conseil de l'Europe ; le représentant du Conseiller spécial du Secrétaire général des

Nations Unies pour le sport, la paix et le développement ; la Présidente du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport et Mme Rivière, sous-directrice générale représentant le Directeur général de l'UNESCO.

9. Conformément aux dispositions régissant MINEPS IV et en vertu du règlement de l'UNESCO relatif aux conférences de cette catégorie, les modalités suivantes ont été adoptées en vue de faciliter le bon déroulement des travaux :

Adoption du règlement intérieur ; élection du président, des vice-présidents et du rapporteur général :

- Président : M. George Orfanos, ministre adjoint de la culture, chargé du sport

- Vice-présidents : de rang ministériel par les pays suivants :

Chine

Chili

Cuba

Tunisie

Afrique du Sud

- Rapporteur général : Maurice

Adoption de l'ordre du jour suivi de la formation de trois commissions :

• Commission I : projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport

Président : **M. Scott Burns**, États-Unis d'Amérique

Rapporteur : **M. Jean-Pierre Blais**, Canada

• Commission II : stratégie de renforcement de l'éducation physique et du sport dans les systèmes éducatifs

Président : **M. Md. Fazlur Rahman**, Bangladesh

Rapporteur : **M. Richard Bailey**, Royaume-Uni

• Commission III : le sport et la femme

Président : **Mme Elisa Araya Cortez**, Chili

Rapporteur : **professeur Dr Margaret Talbot**, Royaume-Uni

Mise en place d'un groupe de rédaction chargé de préparer la Déclaration d'Athènes :

Algérie

Chili

États-Unis d'Amérique

Grèce

Iran

Japon

Maurice

Coordonnateur du groupe de rédaction : Secrétaire général de MINEPS IV,
M. H. Oussedik, UNESCO.

10. En vertu du règlement intérieur, le Bureau de MINEPS IV est composé du Président, de six Vice-Présidents, du Rapporteur général, des Présidents des trois commissions et du Coordonnateur du groupe de rédaction de la Déclaration d'Athènes.

DÉBAT GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de la Conférence, les orateurs ont été conviés à s'exprimer sur les thèmes figurant à l'ordre du jour approuvé ainsi qu'en référence aux documents de la Conférence, conformes à la liste établie à cet effet. La nature des interventions était assez représentative des participants, représentant les États membres, les OIG, les ONG, les instances spécialisées de l'EPS et le mouvement sportif. Les interventions ont aussi bien couvert les aspects généraux que spécifiques que posent les défis auxquels la Conférence a été conviée pour y apporter des réponses, tant par l'action que l'engagement, la volonté politique que la recherche de compromis et de consensus, le dépassement des clivages institutionnels, que le passage de la vision à la mise en œuvre effective.

11. C'est ainsi que les interventions ont été présentées tantôt sous la forme de bilan, d'analyse critique et de constat, tantôt sous la forme de suggestions et d'orientations, et à certaines occasions sous la forme d'interrogations appelant à des réflexions plus approfondies et à la recherche ou à l'identification de directions à suivre.

Les débats peuvent être regroupés autour des points suivants :

12. Le droit à l'éducation physique et sportive a été réaffirmé dans son principe et rappelé en vertu de la Charte internationale de l'EPS de 1978 qui en donne un aperçu du point de vue du développement humain, de l'équité et de l'égalité. Plusieurs orateurs se sont attachés à rappeler ce droit fondamental qui a une portée à l'égard de tous, sans distinction de religion, de race et qui prescrit l'interdiction de toute discrimination à l'égard de tout être humain.

13. La portée de ce droit implique des considérations normatives et l'encouragement aux gouvernements à prendre des mesures correctives afin d'en garantir le respect et d'en assurer la promotion pour mieux étayer les efforts visant à donner à l'EPS une place de choix dans les priorités nationales.

14. Divers orateurs se sont employés à illustrer la problématique de l'EPS par les réalités nationales. Bien que de nombreux États aient adopté des dispositions réglementaires régissant l'EPS, selon l'opinion dominante sur ce point, la difficulté rencontrée réside dans le non-respect de celles-ci à divers niveaux, en particulier dans les programmes d'éducation.

15. Concernant l'accès à la pratique sportive des jeunes filles et des femmes, la nécessité d'aborder celles-ci sous des approches nouvelles s'est avérée impérieuse.

16. Quelques orateurs ont suggéré que le droit à l'accès et à la pratique des activités physiques et sportives des filles et des femmes touche également l'égalité à la gestion, l'administration et à la place de celles-ci dans les structures et organes compétents des activités physiques et sportives en général et de l'EPS en particulier.

17. La généralisation de la pratique sportive concerne d'abord les jeunes pour lesquels, les mesures incitatives, les conditions de la pratique, la garantie contrôlée et effective des programmes dans le système éducatif ainsi que les moyens d'accompagnement pour assurer une EPS de qualité, s'avèrent indispensables.

18. Les personnes aux besoins spéciaux, notamment les handicapés, doivent être protégées afin de promouvoir et développer les actions adéquates à leur plein épanouissement en créant les conditions et procurant les moyens appropriés, conformément aux dispositions de la Charte de l'EPS de 1978.

19. L'éducation physique et le sport sont porteurs de valeurs universelles et ont une fonction sociale éminemment importante qui transcendent les clivages culturel, religieux, politique et racial. Plaçant l'homme au cœur même des considérations qu'elles engendrent, les activités physiques et sportives sont de fait à la croisée des chemins des mutations de nos sociétés, des changements rapides et complexes que le développement social et les progrès technologiques impliquent. Toutes ces considérations ont été placées au cœur des débats, comme pour donner un signal fort sur la place que doivent occuper dans les finalités du sport, les valeurs universellement reconnues et partagées par la communauté internationale.

20. Celles-ci véhiculent des principes qui contribuent à promouvoir le fair-play, le respect de l'autre : adversaires dans la pratique sportive, mais respect du vainqueur au vaincu, humilité du plus fort au vaincu du moment, qui réciproquement, doit savoir admettre sa défaite, laquelle est une source de motivation pour mieux faire la prochaine fois. Il est à noter que le rôle du sport du point de vue des valeurs et principes énoncés ci-dessus dans l'histoire de la démocratie naissante en Angleterre entre « Tories et Whigs » a été significatif : le sport et les principes de fair-play présentent des caractéristiques démocratiques qu'un orateur a soulignées à juste titre pour promouvoir la dimension éducative dans une approche holistique du développement humain.

21. La question des valeurs éthiques est intrinsèque aux valeurs universelles qui impliquent de promouvoir et de diffuser de façon large et significative l'équité et l'égalité des chances dans la pratique sportive. Le dopage en ce sens est contraire à ces valeurs. Il est éthiquement et socialement inacceptable car il viole et transgresse les valeurs et les principes démocratiques inhérents au sport et aux activités physiques.

22. Si les règles établies dans la pratique sportive constituent un cadre de référence qui doit être respecté et appliqué à l'égard de tous pour garantir l'équité et l'égalité, la portée de celles-ci ne se limite pas uniquement à la nature même de la norme. Bien plus que cela, c'est la protection de la santé des pratiquants, la garantie de l'adhésion de tous à un fondement commun qui s'attache au droit humain.

23. C'est dans ce sens que le projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport est accueilli par les acteurs gouvernementaux, le mouvement sportif et les instances concernées comme un acte fondateur d'unification des efforts, de rassemblement autour d'un idéal universel commun qui valorise l'harmonisation au détriment d'une uniformisation moins réaliste et limitée dans ses effets.

24. Les débats ont porté sur des points nécessitant des convergences de formes et de contenus surmontables, qui ont globalement conclu à la nécessité d'un consensus, lequel à terme devrait faire l'objet d'un aboutissement positif par l'adoption de la forme finale du projet de Convention par la Conférence générale de l'UNESCO au cours de sa 33^e session en 2005.

25. La plupart des pays ont insisté sur la nécessité d'harmoniser la Convention de l'UNESCO et la Convention du Conseil européen et sur la nécessité de refléter le contenu de la Déclaration de Copenhague contre le dopage dans le sport. L'idée d'utiliser l'AMA en tant que fournisseur d'assistance technique a été bien accueillie.

26. Certains pays ont affirmé qu'afin qu'un plus grand nombre de pays puissent ratifier, la Convention doit comprendre des articles sur la fédération et les territoires.

27. De nombreux pays ont donné leur accord pour l'utilisation du budget ordinaire de l'UNESCO pour le fonctionnement du Secrétariat de la Convention. Certains pays ont insisté sur la nécessité d'un « monitoring » léger tel que l'autoévaluation.

28. Bien que partie intégrante de la qualité de l'éducation dans la réalisation des objectifs de l'EPT, l'EPS reste toutefois dans une situation marginale du système éducatif, en raison notamment du non-respect des engagements officiels et des dispositions légales concernant sa place, son rôle et son importance dans les programmes formels du système éducatif dans de nombreux pays.

29. La dimension éducative de l'EPS, rapportée à la fonction principale que doit exercer le système éducatif, a fait l'objet de considérations importantes. En ce sens, le rôle de l'UNESCO en tant qu'agence spécialisée du système des Nations Unies ayant le mandat et la compétence distinctive pour donner davantage d'impulsion à la place, au rôle et au statut de l'EPS dans les systèmes éducatifs a été réaffirmé pour plus de visibilité dans son action.

30. Apparaissant au final comme un sujet récurrent pour lequel les voies et moyens ont été explorés à divers niveaux, national, régional et international, avec des résultats mitigés, souvent décalés par rapport aux réalités quotidiennes, la tendance majoritaire des interventions a semblé privilégier une approche pragmatique.

31. Les participants ont mis l'accent sur la nécessité de pouvoir progresser sur la base de la voie tracée par MINEPS III en 1999, et de celle initiée par la Table ronde des ministres en charge de l'EPS de 2003, en mettant l'accent sur l'urgence d'aborder les aspects stratégiques à partir desquels des leviers susceptibles d'améliorer la situation constatée pourraient être articulés par des solutions pratiques et opérationnelles.

32. Au nombre de celles-ci figure la place accordée aux jeux et sports traditionnels appréhendés au cours des débats comme une composante non plus distinctive mais inclusive au titre des alternatives nouvelles qui pourraient illustrer les approches novatrices dans les programmes d'EPS au sein des systèmes éducatifs.

33. Ainsi considérés, les jeux et sports traditionnels ont semblé justifier la nécessité de compenser au niveau notamment des pays en développement, les contraintes d'ordre infrastructurel, matériel et financier, souvent assez lourdes et qui rendent tributaire le plein essor des programmes EPS au sein du système éducatif. Plusieurs délégués ont mis l'accent sur les avantages à promouvoir les jeux et sports traditionnels au sein des systèmes éducatifs, soit à titre expérimental et alternatif dans certains pays lorsque ceux-ci sont confrontés aux difficultés d'ordre matériel et d'équipement coûteux (gymnase, piscine, salle de sport, etc.) soit à titre complémentaire dans ceux des pays où l'existence et la disponibilité en terme infrastructurel et matériel ne constituent pas une contrainte réelle. Quelques orateurs ont souhaité que celles-ci se traduisent par des effets immédiats, notamment par l'initiation d'un projet de Charte internationale des jeux et sports traditionnels en vue de convenir d'un cadre de référence universelle visant à faciliter et appuyer les efforts pour assurer la protection.

34. Le renforcement des possibilités d'accès, de participation, de formation et de management des femmes et des jeunes filles a fait également l'objet d'interventions et de suggestions de premier plan. L'équité et l'égalité, de façon globale, sur tous les aspects qui touchent à la problématique du sport et de la femme ont tenu une place significative dans l'intérêt démontré par les participants. Celui-ci reflète une volonté générale de fonder le débat sur le chemin parcouru, notamment à travers différentes rencontres aux niveaux national, régional et international ayant traité du sujet à divers niveaux de compétence et d'expertise.

35. C'est pour tirer les leçons de ces rencontres, aussi riches que diverses de par les différentes approches déjà envisagées, que ce soit par les gouvernements, les OIG, les ONG, le mouvement sportif sous l'impulsion du CIO et d'autres instances compétentes, que MINEPS IV a singulièrement concentré l'attention sur la dynamique amorcée par tous ces acteurs en vue de franchir une étape nouvelle visant à harmoniser les efforts entrepris par ceux-ci.

36. Il a été préconisé la mise en place d'un mécanisme de concertation et d'harmonisation visant à mobiliser et diffuser les informations, la création et le partage des données, susciter le monitoring des mesures importantes prises à différents niveaux en vue de leur application effective afin de progresser par rapport aux objectifs fixés.

37. Aux termes des débats en plénières et des orientations spécifiques émanant des trois commissions établies, la Déclaration d'Athènes ainsi que les recommandations de celles-ci ont été adoptées par consensus. Au-delà de la volonté politique qui a été significativement réaffirmée, la mise en évidence de l'urgence et de la détermination à agir par rapport aux défis à relever marque la singularité de MINEPS IV. Celle-ci est caractérisée dans ses conclusions par des modalités précises de mise en œuvre et la délimitation d'un champ d'actions tangibles, réalisables, mesurables et adaptées au contexte des enjeux ciblés.

38. Les principales propositions formulées par MINEPS IV peuvent être regroupées ainsi :

- mieux agir au niveau de l'UNESCO pour développer et améliorer la situation de l'EPS, tant dans sa dimension éducative, éthique que sociale, par l'adoption d'instruments normatifs visant à garantir un socle minimum de référence. Les propositions relatives au projet de Charte internationale des jeux et sports traditionnels illustrent parfaitement cette volonté de concrétisation. Concernant la lutte contre le dopage, les États membres sont priés de prendre longtemps avant la Conférence générale de l'UNESCO des mesures appropriées pour être en mesure de ratifier rapidement la Convention internationale contre le dopage dans le sport. L'adoption de ces deux instruments a été proposée pour la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2005 ;
- la mise en place par les États membres d'un programme international de l'EPS visant à répondre de façon pragmatique, adaptée et ciblée, aux besoins spécifiques. Ceci implique l'amélioration de la qualité de l'EPS dans les systèmes éducatifs, en privilégiant la qualité de la formation des enseignants, le renforcement des capacités des structures en charge de l'EPS et le développement des ressources humaines des instances compétentes dans le domaine visé ; la mise en place de normes internationales adaptées au contexte et aux pratiques régionales afin de garantir le seuil minimum de qualité universellement acceptable, et enfin la mise en place d'un système de monitoring et de « conformité » des programmes d'EPS avec la charte internationale de 1978 ;
- l'établissement, à la charge du Gouvernement grec et sous les auspices de l'UNESCO, à travers l'Internet d'un Observatoire international sur les femmes et le sport ;
- enfin, le recours par l'UNESCO d'un mécanisme international de suivi et de mise en œuvre des propositions de MINEPS IV.

CLÔTURE DE MINEPS IV

39. En vertu des dispositions de MINEPS IV, le Rapporteur général a présenté le rapport oral conformément aux débats, aux opinions et suggestions émises ainsi que les décisions prises dans un cadre consensuel, illustrées par l'esprit de construction commune et la volonté de tous de parvenir à des résultats probants tels que reflétés par la Déclaration d'Athènes et les recommandations adoptées.

40. Plusieurs allocutions de clôture, notamment celles du Président de la Conférence, au nom du pays hôte, et de la représentante du Directeur général de l'UNESCO, ont salué l'élan de solidarité affiché malgré les divergences de vues à certains moments sur certains sujets. En dépit des intérêts et des enjeux abordés au regard des approches multiples et des considérations d'ordre politique, structurel et économique, la coopération internationale a triomphé au profit des défis à relever dans le contexte de MINEPS IV conclue dans des conditions de travail excellentes et de l'hospitalité remarquée de la Grèce.

41. En marge de MINEPS IV, plusieurs événements marquants ont été organisés, notamment la remise de la Distinction officielle de l'UNESCO pour services éminents rendus à l'EPS, décernée en principe tous les deux ans sous la supervision du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE). Les lauréats de cette année 2005 ont été : M. Qazi Abdul Alim, ancien athlète du Bangladesh, M. José Llanusa Gobel, ancien basketteur de Cuba, l'ancien footballeur algérien M. Rachid Makloufi, la championne olympique grecque Voula Patoulidou et le pédagogue éthiopien Lakew Yigletu. Les institutions suivantes ont été également primées : The Czech Sokol Organization (République tchèque), the German Sport Association for the Disabled (Allemagne), The Macao Senior Sports Association (Macao), le Consejo Nacional para el Desarrollo de la Educación Física y el Deporte en la Educación Básica (Mexique) et l'Association nationale pour le sport féminin (Rwanda).

ANNEXE I

DÉCLARATION D'ATHÈNES

- Bâtir une société saine sur l'esprit sportif -

Nous, les Ministres participant à la quatrième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS IV) réunis du 6 au 8 décembre 2004 à Athènes, berceau de la civilisation, de la culture et du sport, terre natale des Jeux olympiques et de l'accord de paix le plus durable de l'histoire : la Trêve olympique, et capitale des derniers Jeux olympiques et paralympiques,

Constatant que, alors que l'impact du sport n'a jamais été aussi important dans la société, les jeunes ont tendance à déconsidérer les valeurs qu'il véhicule, et qu'il est donc urgent d'agir afin que le public soit sensibilisé aux efforts pour rendre le sport plus honnête et proche des idéaux d'origine,

Réaffirmons notre conviction que le sport et l'éducation physique jouent un rôle primordial dans la société en contribuant à la cohésion nationale, en transcendant les préjugés et en exerçant une influence positive sur l'opinion publique par le partage des valeurs éthiques et universelles qu'ils véhiculent ;

Soulignons l'importance de la contribution des rencontres internationales sportives au développement de l'amitié entre les peuples et de la solidarité internationale ;

Rappelons que l'essor de l'éducation physique et du sport constitue l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer notamment, la santé, l'hygiène, la prévention du VIH/sida, le bien-être général des populations et notamment des jeunes. Les activités physiques sont également un instrument indispensable dans la lutte contre les inégalités et les fléaux sociaux, tels que l'utilisation de drogues qui affectent à des degrés divers l'ensemble des sociétés modernes ;

Rappelons en outre que l'adoption de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, de la Charte olympique, du Code mondial antidopage, de la Convention du Conseil de l'Europe contre le dopage, de la Déclaration de Punta del Este (MINEPS III), de la Déclaration d'Athènes sur la femme et le sport (2001), du Communiqué de la Table ronde des ministres et hauts responsables de l'éducation physique et du sport (janvier 2003), des recommandations de plusieurs autres conférences internationales ayant pour thème le sport, et l'adoption de la résolution A/RES/58/5 par l'Assemblée générale des Nations Unies le 3 novembre 2003, accueillie avec enthousiasme par les dirigeants de l'éducation physique et du sport, constituent les témoignages de la volonté manifestée par la communauté internationale d'universaliser davantage l'éducation physique et le sport et de promouvoir par tous les moyens la défense des principes énoncés dans ces documents. Ces engagements témoignent également de la volonté de la communauté internationale de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à donner à l'éducation physique et au sport la place qui leur revient dans les systèmes éducatifs, dans l'utilisation du temps libre et dans l'organisation de nos sociétés ;

Condamnons fermement le dopage, la violence et les manifestations d'intolérance de la part de sportifs et de supporters et **réaffirmons** notre engagement face aux phénomènes qui altèrent les idéaux olympiques et les valeurs éducatives du sport ;

Nous les Ministres, sommes déterminés et nous engageons sans délai au sein de nos gouvernements à :

- mettre en œuvre des politiques cohérentes et prendre des mesures concrètes pour le développement de l'éducation physique et du sport conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de l'UNESCO, aux principes de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport et aux idéaux olympiques ;
- intensifier nos efforts pour accorder au sport un rôle plus important en tant que facteur d'épanouissement et de promotion des valeurs humaines et éthiques, de compréhension mutuelle et de rapprochement entre les peuples ;
- encourager les initiatives visant à promouvoir les idéaux de paix par le sport et sa contribution au respect des droits humains universels ;
- mobiliser les moyens et les ressources pour assurer la promotion effective de l'éducation physique et du sport en favorisant les initiatives de participation active aux niveaux local, régional et international dans un esprit de solidarité avec les pays en développement ;
- soutenir l'extension et la promotion de la pratique des activités physiques et sportives des jeunes filles et des femmes et développer les coopérations multilatérales dans le but de promouvoir les projets « femmes et sport » et de renforcer ainsi la démocratie dans la société, en conformité avec la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- encourager la promotion et le développement des jeux et sports traditionnels par une Charte internationale en tant que composante du sport pour tous et expression d'un patrimoine culturel universel riche et divers ;
- développer des liens de coopération et de collaboration entre les activités physiques et le sport et les autres secteurs tels que la santé, l'environnement, la culture, le patrimoine et l'éducation afin de favoriser des initiatives communes et d'influencer les projets réglementaires et législatifs ;

Recommandons à toutes les instances gouvernementales, intergouvernementales, non gouvernementales, nationales, régionales et internationales de :

- prendre des mesures d'urgence pour promouvoir le renforcement de l'enseignement de l'éducation physique et du sport afin d'exercer un meilleur impact sur le développement des hommes et des femmes de tous les pays ;
- créer les conditions nécessaires à la promotion de l'accès à l'éducation physique et au sport dans le monde entier. Cet accès, qui contribue au droit de tout être humain à l'éducation, commence à l'école. Il convient par conséquent de réserver à l'éducation physique et au sport une part significative des horaires et du programme scolaires et de mettre à leur disposition un personnel qualifié ;
- promouvoir le développement du sport pour tous qui doit devenir une tâche importante des organisations sportives tant gouvernementales que volontaires ;

- prendre une part active, dans le cadre de leurs attributions et responsabilités respectives, à la lutte contre le dopage dans le sport et à l'instauration d'un système efficace de contrôle antidopage ;
- résoudre la question du financement des programmes pour favoriser un développement harmonieux et équilibré des différentes formes d'activité physique et sportive ;
- mettre en œuvre les engagements pris aux niveaux national et international en vue d'améliorer la place des femmes aux postes de responsabilité à tous les niveaux des instances sportives ;
- faire de l'éducation physique et du sport un élément essentiel de la santé ;
- promouvoir les échanges d'expériences et de meilleures pratiques par le biais de projets concrets et renforcer la coopération entre mouvements sportifs des pays développés et des pays en développement afin de réduire les écarts et les inégalités actuels ;
- encourager au niveau national la coopération effective entre les autorités chargées de l'éducation et les autorités chargées du sport, en particulier dans les domaines de la formation des enseignants et de l'élaboration des programmes scolaires ;

Appelons l'UNESCO à :

- continuer son travail efficace, en tenant compte du soutien des États membres, pour élaborer et adopter une convention internationale contre le dopage dans le sport en 2005, avant les Jeux olympiques d'hiver de 2006, et à en assurer l'administration ;
- soutenir le développement holistique de l'éducation physique et du sport, afin qu'ils constituent un élément important du système éducatif et à contribuer aux réformes éducatives pour une prise en compte plus significative de l'éducation physique et du sport au sein des programmes scolaires ;
- plaçant l'éducation physique et le sport dans le contexte de la promotion de la qualité de l'éducation, inscrire à l'ordre du jour des conférences internationales et régionales de l'éducation des thèmes relatifs à la promotion et au développement de l'éducation physique et du sport ;
- renforcer la coopération avec le Mouvement sportif international, ce qui témoignerait, au niveau international, de la convergence des préoccupations entre pouvoirs publics et organisations volontaires au service du développement de l'éducation physique et du sport à tous les niveaux et pour tous les âges ;
- utiliser toute son autorité pour aider à promouvoir et à mettre en valeur les jeux et sports traditionnels ;
- orienter son programme afin de refléter pleinement les conclusions et recommandations de MINEPS IV et d'assurer leur mise en œuvre conformément aux attentes des États membres.

Sollicitons la coopération active des Nations Unies, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, des organisations internationales sportives volontaires et de toutes les autres institutions concernées, dans l'action que nous mènerons ensemble dans le cadre de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, qui constituera une occasion exceptionnelle de créer un nouvel élan en faveur de la promotion et du développement de l'éducation physique et de la pratique sportive au sein de nos sociétés, et de contribuer ainsi à la paix dans le monde.

Adoptée à Athènes

Le 8 décembre 2004

ANNEXE II

RECOMMANDATIONS

COMMISSION I

Convention internationale contre le dopage dans le sport

Conscients que les pouvoirs publics et les organisations sportives ont des responsabilités complémentaires dans la lutte contre le dopage dans le sport, en particulier pour veiller au bon déroulement, dans un esprit de franc-jeu, des manifestations sportives, ainsi que pour protéger la santé de ceux qui y prennent part,

Soulignant par conséquent la nécessité d'une coopération constante entre les gouvernements et le mouvement sportif dans la lutte contre le dopage,

Notant avec satisfaction les progrès récemment accomplis par les gouvernements et les organisations sportives dans la lutte contre le dopage, en particulier avec la création et l'action de l'Agence mondiale antidopage et l'acceptation du Code mondial antidopage,

Reconnaissant l'importante contribution d'autres instruments de coopération intergouvernementale sur la lutte contre le dopage, en particulier la Convention contre le dopage et son protocole additionnel adoptés par le Conseil de l'Europe,

Constatant également les progrès récemment accomplis dans la lutte contre le dopage par le mouvement sportif, en particulier le Comité international olympique et le Comité international paralympique ainsi que les fédérations internationales que ces instances reconnaissent,

Notant toutefois la nécessité de ne pas ralentir le rythme des progrès enregistrés dans la lutte contre le dopage dans le sport,

Reconnaissant à cet égard la rapidité avec laquelle l'UNESCO progresse dans l'élaboration d'une convention internationale contre le dopage dans le sport,

Soulignant que ce nouvel instrument international devrait entrer en vigueur avant les Jeux olympiques d'hiver qui se tiendront à Turin en février 2006,

Constatant qu'il existe encore dans l'avant-projet de Convention des questions qu'il convient de résoudre afin de respecter le calendrier fixé pour l'adoption de la Convention par la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2005,

Les participants demandent instamment aux États membres de l'UNESCO de veiller à ce que les points d'accord suivants soient pris en compte dans le texte final de la Convention :

S'agissant de la supervision continue de la mise en œuvre de la Convention :

Soulignant que la Convention doit prévoir un mécanisme de supervision efficace dès son entrée en vigueur,

Notant les capacités respectives de l'Agence mondiale antidopage et du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre le dopage et, par conséquent, les possibilités de coopération avec l'UNESCO pour la supervision de la mise en œuvre de la Convention,

Notant toutefois que la nature exacte de la supervision continue de la mise en œuvre de la Convention devra être déterminée par la Conférence des Parties dès que la Convention entrera en vigueur,

Reconnaissant également les différents niveaux de développement du sport et de la lutte contre le dopage dans les pays du monde entier,

Confirmant qu'il appartient à l'Agence mondiale antidopage de suivre l'application du Code mondial antidopage et à la Conférence des Parties de superviser la mise en œuvre de la Convention,

Sachant que les États parties à la Convention du Conseil de l'Europe contre le dopage et à la Convention de l'UNESCO assureront de façon coordonnée les processus de supervision de la mise en œuvre des deux conventions,

1. **Recommandent** que tout dispositif de supervision de la mise en œuvre de la Convention repose sur un processus d'autoévaluation, lui-même évalué par la Conférence des Parties, le cas échéant après consultation d'autres organisations indépendantes ;
2. **Recommandent** que les États parties à la Convention du Conseil de l'Europe puissent continuer de faire l'objet de processus de supervision supplémentaires conformément aux dispositions de cette convention ;
3. **Recommandent** que le processus initial de supervision de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO puisse évoluer, tout comme les systèmes de lutte contre le dopage évoluent dans le monde entier, en incluant des processus supplémentaires tels que les examens par les pairs, les missions d'évaluation et les échanges de données sur les meilleures pratiques.

S'agissant de la mise en œuvre de la Convention dans les États fédéraux et les États ayant des territoires constituants :

Notant qu'il existe dans certains États des systèmes juridiques qui n'autorisent pas les gouvernements à contraindre leurs juridictions constituantes à appliquer les dispositions de la Convention pour lesquelles elles sont elles-mêmes compétentes,

Se félicitant vivement du véritable engagement pris par les États membres pour lesquels ces articles soulèvent des problèmes juridiques ou constitutionnels à tout mettre en œuvre afin d'assurer l'application sans délai de la Convention sur tous les territoires constituants relevant de leur juridiction :

1. **Recommandent** de prendre impérativement en compte dans la Convention la diversité des réalités constitutionnelles et internationales et, par conséquent, d'inclure des dispositions qui tiennent compte des besoins des États fédéraux et des États ayant des territoires constituants afin de faciliter l'adoption sans délai de la Convention ;
2. **Recommandent** que, lorsqu'ils élaboreront ces dispositions, ils s'inspirent d'articles similaires qui figurent dans des conventions internationales en vigueur ;
3. **Recommandent** que l'application de cette clause ne soit pas invoquée par les États comme un prétexte pour fléchir dans leur détermination à lutter efficacement contre le dopage.

S'agissant des réserves à la Convention :

Notant que la Convention du Conseil de l'Europe contre le dopage et son protocole additionnel offrent aux États parties à cette convention un cadre juridique de lutte contre le dopage,

Soulignant la nécessité d'éviter les doubles emplois et tout défaut d'harmonisation dans l'approche mondiale de la lutte contre le dopage,

Soucieux de réaffirmer l'engagement sans ambiguïté des gouvernements à lutter contre le dopage dans le sport :

Recommandent que des efforts soient faits pour rendre la Convention de l'UNESCO et la Convention du Conseil de l'Europe compatibles et complémentaires de sorte que la Convention puisse être adoptée sans la clause de réserve expresse prévue dans l'avant-projet.

S'agissant de l'appui continu à la Convention :

Sachant que, pour que la Convention soit efficace, il faut être certain qu'elle sera continûment administrée,

Sachant qu'il faut développer dans les États membres la capacité de mettre en œuvre des systèmes de lutte contre le dopage,

1. **Prie instamment** le Directeur général de l'UNESCO d'étudier avec les États membres la possibilité de financer l'administration générale de la Convention à l'aide du budget ordinaire de l'UNESCO ;
2. **Réaffirment** la nécessité de créer dans le cadre de la Convention un Fonds de contributions volontaires chargé de renforcer les capacités de lutte contre le dopage des États membres qui ont le plus besoin d'assistance en particulier pour mettre en œuvre des programmes d'éducation antidopage.

S'agissant de la nécessité d'une éducation en matière de lutte contre le dopage dans le sport :

Notant la nécessité de faire en sorte que les sportifs et leur personnel d'encadrement reçoivent une éducation sur les effets de la consommation de substances interdites et une information pertinente et appropriée sur les programmes entrepris pour lutter contre le dopage,

Sachant aussi qu'il faut que la communauté sportive au sens large puisse accéder à une éducation pertinente en matière de lutte contre le dopage,

Sachant que les messages antidopage peuvent être acheminés par l'éducation formelle comme par l'éducation informelle :

1. **Approuvent** la définition du sportif qui figure dans l'avant-projet de Convention s'agissant de l'éducation et de la formation ;
2. **Recommandent** que, en particulier, la Convention contienne des dispositions pour informer les sportifs et leur personnel d'encadrement des dangers du dopage dans le sport et vise également l'ensemble de la communauté sportive, et que ces efforts aient pour objectif de prévenir le dopage dans le sport.

S'agissant de la Liste des substances et méthodes interdites :

Notant qu'il appartient à l'Agence mondiale antidopage d'actualiser chaque année la Liste en fonction des besoins à mesure que de nouvelles substances ou méthodes sont découvertes,

Notant que la Liste est susceptible de changer rapidement d'une année sur l'autre,

Sachant qu'il importe de faire en sorte que le mouvement sportif et les gouvernements utilisent la même Liste :

1. **Recommandent** impérativement de disposer d'un système permettant d'actualiser rapidement la Liste aux fins de la Convention ;
2. **Recommandent** qu'un système de ce type soit élaboré dans le cadre de la Convention.

S'agissant du financement de l'Agence mondiale antidopage par les pouvoirs publics :

Notant que la structure et le financement de l'AMA reposent sur la participation égale du mouvement sportif et des gouvernements,

Apprécient ce niveau élevé de coopération entre le mouvement sportif et les gouvernements,

Rappelant les engagements pris par les gouvernements dans la Déclaration de Copenhague contre le dopage dans le sport en ce qui concerne le financement de l'AMA par le mouvement sportif et les gouvernements,

1. **Réaffirment** l'attachement des pouvoirs publics au principe du financement égal du budget central annuel approuvé de l'AMA par les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
2. **Recommandent** d'inscrire cet engagement dans la Convention.

Rédaction définitive et mise en œuvre de la Convention :

Notant que la Réunion intergouvernementale d'experts sur l'avant-projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport doit tenir sa troisième session au Siège de l'UNESCO, à Paris, du 10 au 15 janvier 2005,

Notant aussi que, pour que la Convention puisse être examinée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 33^e session en 2005, le Directeur général de l'UNESCO doit envoyer aux États membres un rapport final au plus tard le 3 mars 2005 :

1. **Réaffirment leur engagement** à présenter un projet final de convention à la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2005 ;

En conséquence :

2. **Prient instamment** les États membres de l'UNESCO de participer à la troisième session de la Réunion intergouvernementale d'experts sur l'avant-projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport et de continuer à coopérer en vue de s'accorder sur un texte définitif de convention à la fin de cette réunion ;

3. **Appellent** les États membres de l'UNESCO à veiller à ce que leurs délégués à cette réunion puissent adopter une approche coordonnée avec les instances compétentes chargées du sport et de la lutte contre le dopage dans le sport relevant de leur juridiction ainsi qu'avec toute autre instance compétente, notamment celle qui est chargée des affaires étrangères, et à ce que ces délégués aient l'autorité voulue pour contribuer à une prise de décision collective ;

Notant également que les États parties devront ratifier rapidement la Convention une fois qu'elle aura été adoptée pour que le dynamisme actuel de la lutte contre le dopage dans le sport puisse être maintenu :

4. **Prient instamment** les États membres de l'UNESCO de prendre longtems avant la Conférence générale de l'UNESCO des mesures politiques, juridiques et administratives appropriées pour être en mesure de ratifier rapidement la Convention une fois qu'elle aura été adoptée.

COMMISSION II

L'éducation physique et le sport, une composante essentielle de la qualité de l'éducation pour tous

Préambule : Motivation

Rappelant les résultats de l'audit mondial sur la situation alarmante de l'éducation physique et du sport dans le cadre formel et non formel du système éducatif et l'urgence d'adopter des mesures concrètes,

Prenant acte du communiqué final de la Table ronde des ministres et hauts responsables de l'EPS organisée au Siège de l'UNESCO, Paris, en janvier 2003, laquelle reconnaît résolument *l'importance de l'éducation physique en tant que composante essentielle d'une éducation de qualité tout au long de la vie, contribution à l'acquisition de valeurs éthiques et encouragement à la pratique du fair-play,*

Rappelant la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, en particulier son article 2.3 relatif à la place de l'éducation physique et du sport dans les systèmes éducatifs,

Prenant également acte du projet de Charte internationale des jeux et sports traditionnels, initié par le CIGEPS conformément à son mandat et aux dispositions de la Déclaration de Punta del Este,

Considérant la résolution 58/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant 2005 « Année internationale du sport et de l'éducation physique »,

Notant avec préoccupation l'insuffisance de la coordination entre les différents organes gouvernementaux ou parapublics responsables de l'éducation physique et du sport (au niveau des systèmes local et national, public et privé), notamment les difficultés engendrées par l'incohérence des finalités assignées à l'EPS d'une part et au sport d'autre part,

Consciente de la nécessité de cibler les besoins régionaux pour améliorer la situation de l'éducation physique et du sport, de préserver et promouvoir les jeux et sports traditionnels et d'assurer une meilleure synergie des efforts ainsi que des actions menées dans le cadre de la célébration de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique à tous les niveaux requis pour son succès sous la conduite de l'UNESCO, point focal des Nations Unies dans les domaines visés par la résolution 58/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Compte tenu des préoccupations constantes que suscite la situation de l'éducation physique et du sport dans les systèmes éducatifs, nous invitons instamment les gouvernements à :

- tirer parti des nombreux avantages que l'éducation physique et le sport peuvent procurer aux enfants et aux jeunes, y compris en contribuant de façon spécifique à leur développement physique, social, affectif et cognitif et en jetant les bases d'une activité physique et sportive tout au long de la vie, et à établir des relations de coopération dans le domaine de l'éducation physique et du sport mais aussi dans d'autres secteurs comme la santé, l'environnement, la culture, le patrimoine et l'éducation en général afin d'encourager des initiatives communes ;
- préconiser une interprétation large et globale de l'éducation physique et du sport qui inclue les sports, les jeux traditionnels et les activités non compétitives.

Aussi, nous recommandons, pour adoption, les principales mesures suivantes :

1. assurer à l'éducation physique et au sport dans les écoles une place bien déterminée pour tous les enfants dans le cadre d'un programme d'activités pertinentes bien organisé, doté des ressources suffisantes et appuyé par une formation pédagogique de qualité ;
2. étudier la possibilité d'élaborer un programme international visant à promouvoir l'éducation physique et le sport en fonction des besoins nationaux et régionaux, et prévoyant :
 - (i) la formulation de directives pour l'élaboration de règles minimales relatives à la qualité de l'éducation physique dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ;
 - (ii) le développement et l'amélioration des possibilités de formation pédagogique de qualité dans le domaine de l'éducation physique ;
 - (iii) la présentation du projet de charte des sports et jeux traditionnels qui doit être soumis à la prochaine session de la Conférence générale de l'UNESCO ;
 - (iv) la capacité d'assistance et de conseil aux États qui souhaiteraient élaborer ou renforcer leur système de formation à l'éducation physique et sportive ;
 - (v) l'élaboration d'une approche intégrative de l'éducation physique et du sport qui tienne compte en particulier de la participation des filles, des femmes et des personnes handicapées, et qui défende les valeurs de respect et de tolérance ;
3. mettre en place un dispositif international de suivi des recommandations de MINEPS IV permettant des propositions d'ajustement tenant compte des situations locales et nationales ;
4. en tant qu'organisation chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014), l'UNESCO doit utiliser activement l'éducation physique et le sport comme un véritable moyen d'action pour la mise en œuvre de cette campagne ;
5. appuyer l'Année internationale du sport et de l'éducation physique en assurant la promotion et la mise en œuvre de programmes appropriés.

COMMISSION III

Les femmes et le sport

INTRODUCTION

Affirmant l'importance et la pertinence des réalisations et travaux précédents en matière de développement des possibilités offertes aux femmes dans le sport et par le sport et l'éducation physique, la Commission III **reconnait** la nécessité de s'appuyer sur les mesures prises sous les auspices de l'UNESCO - à savoir la Charte internationale de l'éducation physique et du sport (1978), la Déclaration de Punta del Este (MINEPS III) et la Déclaration d'Athènes (2003) - ainsi que sur la Déclaration de Brighton de 1994, l'Appel à l'action de Windhøk de 1998 et le Communiqué de Montréal de 2002, la Déclaration du CIO et l'objectif d'augmenter d'au moins 20 % le nombre de femmes occupant des postes de direction dans les comités olympiques nationaux et fédérations internationales d'ici à 2005 ;

Se félicitant de ce que les Nations Unies aient proclamé 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique (AISEP), la Commission **prie instamment** tous les États membres, lorsqu'ils élaboreront des programmes d'activité pour l'AISEP, de prendre en compte les besoins des femmes et des jeunes filles en vue de l'intégration de tous et de considérer le rôle particulier que joue l'éducation olympique dans la promotion des bonnes valeurs et de l'intérêt pour le sport et l'éducation physique ;

Soulignant le rôle du sport et de l'éducation physique en tant qu'instruments de développement, la Commission **reconnait** leur contribution essentielle à la réalisation des buts de l'Éducation pour tous et des Objectifs du Millénaire pour le développement ;

Sachant et soulignant le rôle essentiel du sport et de l'éducation physique dans la vie et le développement des femmes et des jeunes filles, en particulier pour promouvoir la santé, l'amour-propre et la confiance en soi, pour encourager à participer à l'éducation et à y réussir et promouvoir la cohésion sociale et l'intégration dans la vie sociale et communautaire, la Commission fait les **recommandations** ci-après :

1. **Tenant compte** du travail considérable qui a déjà été fait pour améliorer la place de la femme dans les sports et sachant qu'il est souhaitable que tous puissent profiter de ces réalisations et ressources et s'en féliciter,

Sachant gré au Ministère grec des sports de l'offre généreuse qu'il a faite de mettre des ressources financières et humaines au service de la création et de la gestion sur l'Internet d'un observatoire sur les femmes, le sport et l'éducation physique, qui sera constitué sous les auspices de l'UNESCO, la Commission III **recommande** :

- qu'un groupe directeur composé de représentants du Gouvernement grec, de l'UNESCO et d'organismes internationaux importants chargés des femmes et du sport se réunisse pour préparer un avant-projet concret qui sera présenté à l'UNESCO à la fin du mois d'août 2005 ;
- que des représentants du Gouvernement grec président ce groupe directeur et se chargent d'en planifier le fonctionnement et de prévoir un budget à cet effet ;

2. **Ayant appris** avec intérêt les mesures prises par le Ministre finlandais pour créer un groupe de travail chargé d'élaborer des méthodes d'évaluation de l'impact de la législation, du financement et de la répartition des subventions, etc., sur les possibilités offertes à l'un et l'autre sexes, la Commission **recommande** que les gouvernements et ONG considèrent l'utilisation du budget sportif comme un instrument de renforcement de l'égalité entre les sexes. Elle **recommande** aussi que soit constitué un système commun utilisé par les pays pour évaluer eux-mêmes les progrès accomplis et promouvoir la mise en commun des données d'expérience et des compétences ;
3. **Sachant** qu'il faut des données et indices clairs pour appuyer des mesures d'accroissement des investissements dans les programmes de renforcement des chances des femmes et jeunes filles en sport et éducation physique, la Commission **recommande** aux États membres et ONG nationales et internationales de dégager des ressources pour financer des programmes de recherche en vue de faire apparaître la situation dans les pays, d'assurer une collecte plus systématique des données et d'appuyer les activités de promotion dans ce domaine susceptibles d'être mises en commun par les pays et régions du monde ;
4. **Reconnaissant** l'importance du travail et des recommandations de la Commission II sur l'éducation physique et le sport dans les écoles pour le développement systématique des savoir-faire et de la confiance en vue d'une participation tout au long de la vie à des activités physiques, en particulier s'agissant des filles, la Commission III **appuie les recommandations** de la Commission II en ce sens que les programmes d'enseignement doivent prévoir suffisamment de temps pour que l'éducation physique soit enseignée aux enfants, à toutes les filles comme aux garçons, quels que soient leurs besoins particuliers. Ce rôle essentiel doit aussi être souligné par le Système des écoles associées (SEA) de l'UNESCO de façon que les avantages de l'éducation physique dans le cadre des programmes scolaires puissent être prouvés, en particulier pour les jeunes filles tout au long de leur vie ;
5. **Soulignant** l'obstacle particulier que rencontrent les femmes dans les pays où les effectifs féminins compétents sont insuffisants et où il est souhaitable, voire essentiel, que les femmes et les jeunes filles soient placées sous la direction de femmes, la Commission appuie la proposition de la Tunisie et **recommande** que l'UNESCO s'entretienne avec d'autres organisations partenaires telles que le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport et le Comité international olympique sur les moyens appropriés de faciliter la formation de cadres féminins, surtout dans les pays les moins avancés, en matière d'éducation physique à l'école primaire, d'entraînement, d'arbitrage et d'administration ;
6. **Sachant** les défis que posent au niveau mondial le développement de l'obésité chez les enfants, en particulier chez les filles, la fréquence de l'activité sexuelle précoce et des grossesses d'adolescentes, l'ostéoporose chez les femmes ménopausées et sachant le rôle important de l'activité et de l'exercice physique pour lutter contre ces phénomènes, la Commission **recommande** aux États membres de mettre en place des programmes d'intervention pour relever ces défis, avec des systèmes appropriés de mesure de résultats ;
7. **Sachant** le rôle que jouent les jeux, sports et danses traditionnels dans le renforcement des occasions d'activités des jeunes filles et femmes ainsi que pour assurer la continuité de la culture et utiliser le sport comme outil de développement, la Commission **recommande** que les États membres qui ont des programmes de développement dans ce domaine consultent la TAFISA, ONG internationale chargée de promouvoir et de faire connaître l'expérience acquise en matière de jeux, sports et danses traditionnels ;

8. **Reconnaissant** avec joie les contributions apportées par les femmes au développement des possibilités de sport et d'éducation physique chez les personnes ayant des besoins spéciaux et les personnes exclues des filières d'enseignement traditionnelles, et étant donné la participation relativement faible des hommes dans ces domaines, la Commission **recommande** aux États membres et aux ONG de chercher des moyens d'accroître le nombre d'hommes prenant part à ces activités ;
9. La Commission **invite** les États membres à appuyer la recommandation du Japon d'envoyer au moins un délégué à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le sport qui se tiendra à Kumamoto (Japon) du 11 au 14 mai 2006.

ANNEXE III

ORDRE DU JOUR

Plénière

1. **Ouverture de la Conférence**
2. **Élection du Président**
3. **Adoption du Règlement intérieur**
4. **Élection des Vice-Présidents et du Rapporteur général**
(constituant avec le Président le Bureau de la Conférence)
5. **Adoption de l'ordre du jour**
6. **Organisation des travaux de la Conférence**
rôle du Bureau, groupe de rédaction, temps de parole (organisation du travail au niveau de la plénière et des trois commissions, etc.)
7. **Allocutions d'ouverture**
8. **Débat général**

Commission I

9. **Projet de convention internationale de lutte contre le dopage dans le sport**

Commission II

10. **Stratégie pour le renforcement de l'éducation physique et le sport dans les systèmes éducatifs**

Commission III

11. **Sport et femme**

Plénière

12. **Questions diverses**
13. **Adoption des recommandations, du projet de rapport final et de la Déclaration d'Athènes**
 - 13.1 Adoption des recommandations
 - 13.2 Adoption de grandes lignes du projet de rapport final
 - 13.3 Adoption de la Déclaration d'Athènes
14. **Clôture de la Conférence**

ANNEXE IV

**DISCOURS DE M. GEORGE ORFANOS, MINISTRE ADJOINT
DE LA CULTURE, CHARGÉ DU SPORT**

C'est avec un immense plaisir que j'accueille les participants à la quatrième Conférence internationale sur l'éducation physique et le sport, organisée par la Grèce, berceau des idéaux de « noblesse dans la rivalité » et de « *fair-play* ».

L'année 2004 s'achève de la meilleure façon possible pour la Grèce et pour le sport en général. Au cours de l'été dernier, nous avons organisé les Jeux olympiques et paralympiques. Chacun d'entre nous a éprouvé un sentiment de participation, de compétition, d'effort, de plaisir de la victoire et de déception face à l'échec, mais aussi et surtout le sentiment que rien ne doit être négligé pour que ces Jeux restent propres et répondent aux valeurs les plus nobles.

Le succès doit être synonyme d'effort et résulter de tous les facteurs qui constituent ensemble ce que l'on appelle l'idéal Olympique.

Au cours des trois prochains jours, la communauté internationale du sport sera amenée à se pencher sur un certain nombre de questions importantes, qui concernent non seulement le sport de haut niveau, mais aussi la société tout entière, des questions qui intéressent notre quotidien.

Dans nos sociétés contemporaines, les notions d'« esprit sportif », de « noblesse dans la rivalité » et de *fair-play* ne se limitent pas aux terrains de sport des championnats professionnels ou aux distinctions de haut niveau. L'éducation physique doit faire partie de notre vie quotidienne pour contribuer à former le caractère et à forger la personnalité de chacun, ainsi qu'à **rendre la société meilleure**.

Tel est notre objectif : mettre en place toutes les conditions indispensables à l'instauration d'un climat dans lequel l'idéal sportif occupera une place particulière dans l'expression humaine et jouera un rôle de plus en plus grand dans les relations personnelles, la famille, le système éducatif, les nations et les sociétés.

Au cours de cette Conférence internationale, nous serons amenés à débattre et à nous entendre au sujet de trois questions majeures concernant la scène sportive et culturelle internationale :

1. La question du dopage et d'une méthode globale et systématique de le combattre selon une approche commune

Nous savons tous que le dopage a augmenté au cours des dernières décennies et nous avons tous à l'esprit ce qui s'est passé au cours des derniers Jeux olympiques.

Les États membres, les organisations internationales et les comités olympiques seront tous appelés à adopter et, bien entendu, à mettre en œuvre, des méthodes communes de prévention et d'élimination du dopage, dans le cadre de compétitions de haut niveau comme dans celui de toute autre activité sportive.

2. La question de l'intégration du sport et de l'éducation physique dans le système éducatif moderne

Au cours des dernières années, la pratique du sport a diminué, en quantité et en qualité, dans les programmes de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Un investissement systématique dans le sport et dans l'intégration de programmes d'éducation physique dans le système scolaire de chaque État permettra de bâtir des sociétés meilleures et de donner aux jeunes un esprit sain dans un corps sain.

3. La question de l'intégration d'un plus grand nombre de femmes dans les structures et le monde du sport

S'il est extrêmement important de voir de plus en plus de femmes sacrées championnes dans les stades, il est tout aussi important de les voir siéger dans les instances de décision du sport.

Nous souhaitons que les femmes jouent un rôle croissant et important dans l'élaboration des stratégies et des plans d'action des instances du sport, aussi bien au niveau des fédérations que des organisations ou comités internationaux.

Notre but est de multiplier par deux le nombre de femmes dans le monde du sport au cours des prochaines années, avec pour objectif final la parité dans les instances sportives nationales et internationales.

Chers délégués,

Ces trois journées feront date dans le sport international, et je suis convaincu qu'elles marqueront l'avènement d'une pratique du sport fondée sur l'expression d'un humanisme individuel aussi bien que collectif.

J'en suis sûr, cette Conférence aboutira à un consensus aussi vaste que possible sur les questions évoquées ci-dessus, je forme des vœux pour le succès de vos travaux et j'espère que votre séjour dans notre pays sera des plus agréables et des plus constructifs.

En tout état de cause, nous sommes ravis de pouvoir vous accueillir aussi bien que possible, de vous faire découvrir notre tradition d'hospitalité et de prolonger utilement votre expérience des Jeux olympiques et paralympiques.

ANNEXE V

**DISCOURS DE MME FANI PALLI PETRALIA
MINISTRE DE LA CULTURE DU GOUVERNEMENT GREC**

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans la Grèce post-olympique.

Les Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes ont légué à notre pays un immense héritage aussi bien sur le plan matériel - des installations uniques et d'excellente qualité - que sur le plan immatériel - l'image reflétée par notre pays dans le monde entier. La Grèce est un pays moderne, prêt et déterminé à développer et à exploiter ce précieux héritage des Jeux olympiques.

Le Premier Ministre annoncera demain comment il est prévu d'utiliser désormais les installations et les infrastructures mises en place pour les Jeux olympiques.

Je peux pour ma part vous assurer dès aujourd'hui que le gouvernement auquel j'appartiens, ainsi que le Ministère de la culture et le Ministre adjoint à la culture chargé du sport, M. George Orfanos, préparent la création du Musée des Jeux olympiques grecs.

C'est tout juste hier que la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), à l'issue des entretiens que nous avons eus tout au long de l'été, a décidé que la Grèce devait accueillir le Musée international de l'athlétisme dans le Complexe sportif olympique d'Athènes, en rapport aussi avec les concours de lancer qui se dérouleront chaque été sur le site antique d'Olympie, sous l'égide de l'IAAF.

Je suis particulièrement heureuse que cette importante réunion soit, pour M. le Ministre adjoint et moi-même, l'occasion d'annoncer les premières mesures que nous envisageons pour exploiter l'héritage légué par les Jeux olympiques.

Mesdames et Messieurs, cette conférence témoigne bien de l'intérêt que l'UNESCO porte à l'éducation physique et au sport.

Cet intérêt découle des principes fondateurs mêmes de l'Organisation dans la mesure où il concerne l'utilisation de notre patrimoine culturel et la promotion de valeurs éternelles.

Le sport est l'une des pierres angulaires de l'édifice culturel. Il fait partie du mode de vie et de la tradition que nous sommes des Grecs, les Jeux olympiques ayant d'abord été des jeux culturels avant de prendre un caractère sportif. La culture et l'esprit olympique sont deux concepts très proches, car les valeurs et les principes de l'esprit olympique représentent exactement ces valeurs diachroniques auxquelles l'humanité et la communauté internationale aspirent, à savoir l'émulation, la solidarité, la fraternité entre les peuples et le *fair-play*. Il me semble donc que le chemin parcouru par les valeurs et les vertus de l'idéal olympique d'hier à aujourd'hui peut servir de vecteur à l'UNESCO. Grâce à ce parcours, ces nobles concepts sont toujours d'actualité. Grâce à ces grandes valeurs et au lien qui unit la culture, le corps, et l'esprit au sport, nous tous, c'est-à-dire l'humanité, pouvons jouir de la plus importante célébration au monde : les Jeux olympiques.

En Grèce, les Jeux olympiques constituaient l'événement principal de la vie sociale. D'une manière générale, les jeux sportifs, qui étaient étroitement liés aux cérémonies religieuses, ont connu une évolution dont l'influence sur l'art et le langage a permis de mettre un terme aux conflits et d'instaurer la paix. Sans le sport et l'idéal olympique, la civilisation occidentale serait privée

aujourd'hui de toutes les sculptures, peintures et poésies nées pour honorer et immortaliser les vainqueurs des jeux.

Il est essentiel que cette conférence aborde des sujets cruciaux qui préoccupent tous les acteurs du sport. Dans le même temps, ces sujets inciteront les experts du monde entier à rechercher des solutions à des problèmes majeurs tels que le dopage. Chaque pays est contraint de lutter par lui-même pour que l'avenir du sport ne tombe pas aux mains d'intérêts criminels. Il nous appartient de fixer les limites et les restrictions qui nous permettront de protéger nos athlètes ainsi que l'image du sport et l'idéal olympique.

Dès les premiers jours, les Jeux olympiques d'Athènes ont démontré à quel point le public est avide de sport. La participation est un processus à sens unique qui ne permet pas de retour en arrière ; le compromis n'existe pas. Si nous souhaitons continuer à voir nos enfants sur des terrains de sport, si nous voulons transmettre aux générations futures le trésor dont nous avons hérité, cette vision du sport et ce trésor culturel, nous devons jeter ensemble toutes nos forces dans cette lutte contre le dopage car le principal défi à relever pour chacun d'entre nous est d'assurer des jeux placés sous le signe de la loyauté.

Je suis également très heureuse que cette conférence se penche sur la question de la participation des femmes dans les instances de décision et les structures administratives.

Issue moi-même d'une famille dévouée à l'Olympisme, j'ai le privilège d'être la toute première femme nommée Ministre adjoint chargée des sports en Grèce. Il y a dix ans, j'étais Ministre adjoint des sports et de la jeunesse. Déjà, de nombreuses femmes sont présentes au sein des fédérations, ce qui prouve qu'un cap important a déjà été franchi. Je veux croire que les quatre journées de cette Conférence connaîtront un grand succès.

Je tiens à adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'UNESCO et au Secrétariat général pour le sport. Le Ministre adjoint, M. George Orfanos, est le partenaire idéal dans cet effort.

Je suis certaine que ces quatre jours à Athènes, en Grèce, berceau des Jeux et de l'esprit olympiques, seront déterminants et auront des effets bénéfiques non seulement pour le sport lui-même, mais également pour tous les amateurs de sport dans le monde entier.

Permettez-moi une nouvelle fois de vous souhaiter la bienvenue et de former des vœux pour le succès de vos travaux.

Je vous remercie.

ANNEXE VI

**DISCOURS DE M. KOÏCHIRO MATSUURA,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
(UNESCO)**

**PRONONCÉ EN SON NOM PAR MME FRANÇOISE RIVIÈRE,
SOUS-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE CABINET**

À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE MINEPS IV

Madame le Ministre conseiller de la culture,
Monsieur le Vice-Ministre de la culture responsable du sport,
Madame la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand privilège de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de l'ouverture de cette quatrième Conférence des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport.

C'est un honneur tout particulier d'ouvrir cette Conférence et un plaisir immense qu'elle se tienne à Athènes, haut lieu de la culture et du sport. Je tiens à féliciter une fois encore les autorités grecques pour la grande réussite d'importantes et nombreuses manifestations organisées dans ce pays en l'année 2004. Je pense bien entendu aux merveilleux Jeux olympiques de l'été dernier auxquels j'ai eu le privilège d'assister. J'ai été très impressionné par la maîtrise avec laquelle ces jeux ont été organisés et je voudrais féliciter le Comité olympique international pour cet événement réellement spectaculaire. Les Jeux paralympiques ont suivi cet automne, et ce fut également un grand succès. Tous mes remerciements donc à M. Phil Craven, président du Comité international paralympique.

Je pense aussi aux Olympiades culturelles que la Grèce a lancées en marge de ces jeux, et qui ont replacé la culture, les arts et les lettres au cœur de l'olympisme, et redonné aux jeux de l'Antiquité toute leur actualité. En accueillant la flamme olympique au Siège de l'UNESCO, lors de son passage à Paris le 25 juin dernier, j'avais souhaité capturer un peu de cet esprit athénien, en rendant ainsi hommage aux valeurs universelles de dialogue et de démocratie auxquelles le nom de cette ville est si étroitement associé.

Je voudrais aujourd'hui saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude aux autorités grecques pour la chaleureuse hospitalité qu'elles nous offrent et les facilités qu'elles ont généreusement accordées pour l'organisation de cette conférence.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes nombreux aujourd'hui à attacher une grande importance à cette rencontre. Celle-ci est en effet au cœur des préoccupations de la communauté internationale, qui entend notamment poursuivre et intensifier les efforts visant à donner à l'éducation physique et au sport une place de choix dans les systèmes éducatifs et, de façon plus générale, dans la vie des sociétés.

Comme le stipule la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, la pratique du sport est pour chacun un droit et un devoir. Cependant, cet idéal serait purement utopique si l'éducation ne comportait pas, dès le plus jeune âge, une incitation à la pratique sportive, à la fois sur le plan du développement corporel et sur celui des attitudes et des valeurs.

Aussi l'UNESCO, comme je l'ai rappelé lors de la Table ronde des ministres de l'éducation physique et du sport qui s'est déroulée en janvier 2003 au Siège de l'UNESCO, a-t-elle fait de l'éducation pour tous et de la notion de « qualité de l'éducation » l'une de ses priorités, et je dirais même la priorité, dans le domaine éducatif. Les résultats quantitatifs ne signifient en effet pas grand chose si l'éducation dispensée ne possède pas la qualité nécessaire à la formation globale et harmonieuse de l'individu. L'éducation physique en est, de toute évidence, une composante essentielle.

Dans ce contexte, la nécessité de renouveler la conception de l'éducation physique et du sport et de généraliser cette éducation comme préparation à l'activité sportive tout au long de la vie, de même que l'amélioration de la formation des maîtres et des entraîneurs, l'aménagement des programmes, la multiplication des équipements, l'accroissement des moyens sont des perspectives d'action concrètes que je soumets à votre attention.

Parce qu'il est essentiel de replacer cette problématique dans le cadre de la réforme des systèmes éducatifs, il vous appartiendra donc d'examiner dans quelle mesure la situation actuelle de l'éducation physique et du sport correspond aux objectifs assignés aux systèmes éducatifs, et par quels moyens il paraît possible de se rapprocher davantage de ces objectifs, tant sur le plan national qu'international.

En somme, responsabilité de l'éducation à l'égard du sport et rôle fondamental de l'éducation physique et du sport dans l'éducation : tels me paraissent être les deux fils directeurs qui assureront continuité et cohérence à vos débats.

Ce sont là des questions essentielles qui engagent la restauration des liens entre apprentissage et vie active, enseignement théorique et enseignement pratique, aspirations individuelles et intégration sociale, culture générale et formation.

La Commission II examinera, plus en détail, les stratégies à suivre et les mesures à prendre pour renforcer l'éducation physique et le sport au sein des systèmes éducatifs. Le thème n'est pas nouveau, et a déjà été débattu largement par les précédentes conférences de ministres de l'éducation physique et du sport. J'espère que cette réunion permettra de redynamiser les énergies et de recréer un élan, un « momentum » commun.

À cet égard, je me dois d'être clair. Je ne pense pas qu'il revienne à l'UNESCO de mettre en œuvre, elle-même, « en régie directe », un programme d'action qui relève d'abord et avant tout des prérogatives et des responsabilités nationales. Ce que l'UNESCO peut faire, doit faire, et continuera à faire, c'est d'agir comme catalyste de la coopération internationale et promoteur de ce qu'on appelle les « meilleures pratiques », c'est-à-dire les pratiques qui réussissent. L'UNESCO a certes

une contribution très importante à faire en définissant les objectifs du développement de l'éducation physique et du sport au sein des systèmes éducatifs, en assurant la promotion de l'idée de « sport pour tous », en diffusant l'information scientifique et technique concernant l'éducation physique et le sport, et en protégeant les valeurs éthiques inhérentes au sport. C'est donc comme plate-forme de dialogue et d'échanges, et comme intermédiaire impartial que nous pouvons être utiles, au service de nos États membres et de la communauté éducative et sportive en général.

Le troisième thème de MINEPS IV - sport et femme - est d'un intérêt particulier pour l'UNESCO, car il vous conduira à examiner toutes les discriminations et les inégalités qui pèsent encore sur les jeunes filles et les femmes tant dans l'éducation physique que dans le sport. Ces inégalités et ces discriminations sont, bien sûr, le reflet des schémas d'injustices prévalant dans l'ordre social et culturel. C'est bien pourquoi combattre ces inégalités fondées sur le genre dans le sport est une tâche vitale pour le sport lui-même, mais aussi pour la société tout entière. Cela implique aussi que le sport, s'il a l'ambition d'être un outil efficace de changement social, doit d'abord et avant tout « balayer devant sa porte », comme on dit.

Je suis convaincu que le sport constitue un domaine fantastique pour montrer aux sociétés et notamment aux jeunes le cap à suivre, en proposant des modèles de conduite, des bonnes pratiques, des normes incontestables en ce qui concerne le traitement et la place à accorder aux jeunes filles et aux femmes. Tous, collectivement, nous devons nous saisir de tous les mécanismes, de toutes les ressources disponibles pour corriger le déséquilibre et la discrimination qui perdurent de manière très concrète. Certes, beaucoup parlent d'une approche normative en ce domaine - c'est pourquoi nous l'avons évoquée. Mais je crois qu'au jour d'aujourd'hui, beaucoup de moyens sont à notre disposition pour agir - ici et maintenant - sans repousser davantage l'échéance. C'est pourquoi j'attends avec beaucoup d'intérêt les résultats de la discussion en Commission II, sachant que c'est en Commission I que seront débattues les questions les plus actuelles, et les plus urgentes, concernant l'action normative de l'UNESCO ; je veux bien entendu parler de la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Comme je l'ai souligné lors de la Table ronde ministérielle de janvier 2003, le dopage est un fléau qui ternit l'image du sport et va à l'encontre de l'idée selon laquelle le sport fait ressortir le meilleur en chacun de nous. Le dopage est une pratique fondamentalement antisportive, et il est l'ennemi des valeurs que le sport représente.

Vous le savez, les ministres qui ont participé à cette Table ronde ont appelé l'UNESCO, en coopération avec l'ONU, les organismes compétents du système des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, et en étroite collaboration avec le Comité international olympique (CIO), l'Agence mondiale antidopage (AMA) et les instances sportives compétentes, à coordonner l'élaboration puis l'adoption, si possible avant les Jeux olympiques d'hiver de 2006 à Turin (Italie), d'un instrument international de portée universelle.

Compte tenu des conclusions et des recommandations de la Table ronde ministérielle et de la 166^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO, la Conférence générale de l'UNESCO a décidé, à sa 32^e session (octobre 2003), que la question du dopage dans le sport devait faire l'objet d'une réglementation par le biais d'une convention internationale de portée universelle. Avant même la décision de la Conférence générale, j'avais réuni un groupe consultatif d'experts à la fin du mois de juin 2003 pour me conseiller dans le processus d'élaboration d'un instrument international de ce type. À l'issue de la Conférence générale, une série de réunions d'un groupe intergouvernemental d'experts (catégorie II) a été organisée, dont la plus récente s'est tenue en mai 2004, pour avancer

rapidement vers la présentation d'un projet de convention à la 33^e session de la Conférence générale en octobre 2005. Conformément aux règles régissant l'élaboration des conventions internationales de l'UNESCO, un rapport préliminaire et un avant-projet de convention ont été distribués à tous les gouvernements ainsi qu'aux instances sportives compétentes en juillet 2004, leurs observations devant être reçues d'ici à la mi-novembre 2004. Des documents faisant partie de ce processus de consultation ont été remis à chacun d'entre vous.

Je suis très satisfait de la manière dont l'UNESCO a pu coopérer avec l'AMA dans l'élaboration du projet de convention, et je suis donc ravi que son Président, M. Richard Pound, nous honore de sa présence à Athènes. Je me félicite également de notre collaboration avec le Conseil de l'Europe et je salue chaleureusement sa Secrétaire générale adjointe, Mme Maud de Bøer-Buquicchio.

Les participants à la Commission I seront amenés à débattre d'un certain nombre de questions relatives au projet de convention. Puisque la réunion finale du groupe intergouvernemental d'experts chargé de la rédaction de la convention se tiendra à Paris du 10 au 15 janvier 2005, les ministres et les hauts responsables ont ici une bonne occasion de discuter de certaines questions encore en suspens.

Sur ce point, je souhaiterais que vous gardiez à l'esprit une distinction capitale. La responsabilité d'élaborer un avant-projet de convention, négocié dans le détail, article par article, incombe au groupe intergouvernemental d'experts qui se réunira en janvier prochain. Ce que nous attendons de cette Conférence d'Athènes est une discussion orientée vers les problèmes de fond dont l'objectif est de parvenir à un consensus aussi vaste que possible, sur une série de questions cruciales qui ne font pas encore l'unanimité. En d'autres termes, MINEPS IV devrait permettre aux décideurs politiques d'étudier dans quelle mesure l'accord peut se faire sur plusieurs questions restées en suspens. J'espère qu'en mettant ces questions à l'ordre du jour d'une réunion politique de haut niveau, nous aurons la possibilité de faire progresser notre réflexion collective et d'aider les experts qui se réuniront en janvier prochain en leur donnant des orientations et des conseils décisifs. L'élaboration du projet de convention sera d'autant plus aisée que vos conseils seront consensuels.

Permettez-moi d'aborder dès à présent un point particulier - le financement de la convention - qui appelle une solution. J'espère que les remarques qui vont suivre seront utiles à cet égard. J'ai la ferme intention d'inclure dans le Programme et budget ordinaire de l'UNESCO des dispositions financières relatives aux fonds essentiels à la gestion de la Convention lorsque celle-ci entrera en vigueur. L'UNESCO a la responsabilité d'un certain nombre de grandes conventions dont les secrétariats sont financés au titre du budget principal de l'Organisation et non par des contributions volontaires. J'ai la conviction que cette convention doit bénéficier du même appui et demanderai donc que les dispositions nécessaires soient prises. Les fonds essentiels au bon fonctionnement du secrétariat de la convention doivent être garantis.

Le manque de fonds auquel l'UNESCO fait face aujourd'hui dans le processus d'établissement du projet de convention est une toute autre question. Les organes directeurs de l'Organisation n'ont pas prévu de fonds pour couvrir le coût de ce processus, et c'est la raison pour laquelle nous avons dû nous en remettre à des contributions extrabudgétaires pour financer les travaux menés jusqu'à présent. Nous sommes extrêmement reconnaissants aux pays qui nous ont offert leur appui mais, pour être tout à fait honnête, nous sommes actuellement dans une impasse et avons besoin d'urgence de fonds supplémentaires pour mener le processus de préparation à son terme.

Permettez-moi à présent d'évoquer une autre question, celle des relations entre la convention antidopage et les autres instruments internationaux. Des questions d'ordre conceptuel et juridique/constitutionnel se posent qui méritent d'être traitées afin de clarifier les choses et de rendre un accord possible dans un esprit de bonne volonté et de compromis constructif. Saisissons l'occasion qui nous est offerte par cette Conférence d'Athènes pour explorer les possibilités de promouvoir au mieux la compatibilité entre les différents instruments internationaux. Je le répète, il ne s'agit pas ici d'élaborer un projet détaillé. Nos discussions devraient se situer au niveau des principes et des concepts en vue de parvenir à un consensus qui pourrait orienter les travaux du groupe de rédaction le mois prochain.

Quant aux questions que pose une clause relative aux États fédéraux et aux restrictions territoriales, elles sont d'ordre politique. Par nature, elles ne relèvent pas de la rédaction du texte. Ce sont des questions politiques qui requièrent l'attention des décideurs. Je suis certain que vous comprendrez que j'aborde ce sujet, non pas dans le but de susciter le débat ou la polémique, mais pour encourager une approche qui fournira au groupe de rédaction des orientations claires et constructives. C'est aux responsables politiques que vous êtes qu'il incombe d'apporter des solutions à ces questions sur la base d'un consensus qui, espérons-le, sera le plus large possible. L'expérience acquise dans le cadre d'autres conventions et instruments internationaux pourra s'avérer utile sur ce plan.

En ce qui concerne le champ d'application de la convention, notamment pour ce qui est de savoir si elle devrait s'appliquer uniquement aux athlètes et à leur personnel d'encadrement ou concerner d'autres acteurs du milieu sportif, les débats devraient viser à apporter des orientations précises en vue de la réunion d'experts. Permettez-moi de souligner que, pour sa part, l'UNESCO estime judicieux d'élargir ce champ d'application étant donné que, selon nous, le sport s'adresse à chacun et non uniquement aux personnes désignées comme athlètes. En outre, la question du dopage est aussi vaste que le domaine du sport lui-même.

Ceci appelle bien évidemment la diffusion d'informations et de messages antidopage et, sur ce point, l'UNESCO estime que la convention aurait besoin d'être renforcée dans le domaine de l'éducation en général et des principes de formation. Nous envisageons bien sûr de mener une action importante en ce sens à l'avenir, non seulement en termes d'institutions et de processus éducatifs formels, mais aussi par le biais de moyens de sensibilisation non formels et informels, en particulier auprès des jeunes. Nous attendons donc avec impatience les résultats de vos discussions sur cette question, notamment en ce qui concerne les aspects de la convention liés à l'éducation et à la sensibilisation ainsi que le rôle de l'UNESCO à cet égard.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez tous, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique. Cette année internationale est une magnifique occasion pour le monde du sport et de l'éducation physique, et chacun devrait s'efforcer d'en assurer la promotion.

Permettez-moi de rendre un hommage chaleureux à M. Adolf Ogi, conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, pour tous les efforts qu'il a déployés en vue d'obtenir la proclamation de cette Année ainsi que pour l'enthousiasme et l'énergie qu'il consacrera à la mise en œuvre d'un grand nombre d'activités en 2005. Permettez-moi également de féliciter pour leur excellent travail les membres du groupe de travail interinstitutions pour le sport au service de la paix et du développement.

L'Année internationale est votre Année, qui vous permettra de placer le sport et l'éducation physique sur le devant de la scène, notamment au plan national où se déroulera l'essentiel des activités. Elle vous donne une merveilleuse occasion de promouvoir le sport, ses valeurs et l'importance qu'il revêt. Faisons donc de cette Année internationale un succès retentissant !

L'un des thèmes essentiels de cette Année internationale doit être le caractère primordial du *fair-play* dans le sport et je suis donc ravi que M. Jenö Kamuti, président du Comité international pour le fair-play honore MINEPS IV de sa présence. Lors de la réception organisée demain soir, les prix décernés par le Comité pour le fair-play seront remis à leurs lauréats, et les récipiendaires de la Distinction officielle de l'UNESCO qui récompense des services éminents rendus à l'éducation physique et au sport seront également honorés.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter que les travaux et les résultats de MINEPS IV soient à la hauteur de vos espérances. C'est donc avec un immense plaisir que je déclare ouverte la quatrième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport.

ANNEXE VII

LISTE DES DOCUMENTS

I. Documents de travail

- ⇒ Ordre du jour provisoire (ED-04/MINEPS IV/1 Prov.)
- ⇒ Ordre du jour annoté (ED-04/MINEPS IV/2)
- ⇒ Document de travail (ED-04/MINEPS IV/3)
- ⇒ Règlement intérieur provisoire (ED-04/MINEPS IV/4*)

II. Documents d'information

- ⇒ Informations générales (ED-04/MINEPS IV/INF.1)
- ⇒ Liste provisoire des participants (ED-04/MINEPS IV/INF.2 Prov.)
- ⇒ Calendrier provisoire des travaux (ED-04/MINEPS IV/INF.3)
- ⇒ Liste des documents (ED-04/MINEPS IV/INF.4)

Documents pour les Commissions

Commission I

- ⇒ Convention internationale contre le dopage dans le sport : Points en suspens (ED-04/MINEPS IV/COM.I)
- ⇒ Tendances issues des commentaires reçus des États membres sur le rapport préliminaire du Directeur général relatif à la préparation de l'avant-projet préliminaire de Convention internationale contre le dopage dans le sport et à l'avant-projet de Convention (ED-04/MINEPS IV/COM.I Add.)

Commission II

- ⇒ Proposition d'un plan d'action stratégique pour le renforcement de l'éducation physique et du sport (ED-04/MINEPS IV/COM.II)

* Ancienne référence ED-04/MINEPS IV/3 Prov.

ANNEXE VIII

LISTE DES PARTICIPANTS

Afghanistan

Mr Ahmad Farhad KHESLAT

Algeria

Mr Ahmed BENYAMINA
Ambassadeur de l'Algérie

Andorra

Mr Emili PUIG ARIET
Responsible for the Anti-Doping Programme
C/Prat de la Creu 61-64
Andorra La Vella
Principality of Andorra
Tel: 376 74 3300
E-mail: epuig.gov@andorra.ad

Angola

H. E. Dr José Marcos BARRICA
Minister of Youth and Sport

Mr Leão CHIMIM
Adviser at the Ministry

Ms Palmira BARBOSA
Technical Adviser in Sport

Argentina

Embajador Raúl RICARDOS
Embajada Argentina en Grecia

Dr. Carlos D'ANGELO
Secretaria de Deportes de la Nación

Consejero Laura BERNAL
Embajada Argentina en Grecia

Sr Enrique GALARZA
Embajada Argentina en Grecia

Australia

Mr Colin LYONS
Acting Chief General Manager
Arts and Sport Division
Department of Communications, Information Technology
and the Arts (DCITA)
Level 2, 38 Sydney Avenue
Forrest ACT 2601
Tel: 61 2 6271 1764
Fax: 61 2 6271 1500
E-mail: Sharyn.king@dcita.gov.au

Austria

Mr Karlheinz DEMEL
President
Doping Control Commission
Federal Chancellery
Prinz Eugenstr. 12
1040 Vienna
Austria
Tel: 43 1 505 80 35
Fax: 43 1 505 63 91

Dr. Sepp REDL
Chief of Section for Sport
Federal Ministry of Education, Science and Culture
1010 Vienna,
Minoritenplatz 5
Austria
Tel: 43 1 53120 2570
Fax: 43 1 53120 81 2570
E-mail: sepp.redl@bmbwk.gv.at

Bahrain

H. E. SHAIKH FAWAZ BIN MOHAMMED AL-KHALIFA
President
General Organization for Youth and Sports

Dr. Duane Conrad MILNE
Advisor for Sports Affairs
General Organization for Youth and Sports

Bangladesh

Mr Md. Fazlur RAHMAN
Honorable State Minister for Youth and Sports
Government of the People's Republic of Bangladesh

Mr Jahangir SAADAT
Ambassador
Permanent Delegate of Bangladesh to UNESCO

Mr Qazi Abdul ALIM
Laureate of UNESCO Award for Physical Education and Sport

Barbados

Mr. Erskine KING
Director of Sports
National Sports Council
Head of Delegation

Ms Mona ALLEYNE
Assistant Director of Sport
National Sport Council

Dr Adrian LORDE
Chairman
National Anti-Doping Commission
Blenheim
Two Mile Hill
Saint Michael
Barbados
Tel: 246 424 8236
Fax: 246 425 3323
E-mail: doclorde@caribsurf.com

Ms June CADDLE
Member
National Anti-Doping Commission

Belgium

M. René HAMAITE
Directeur de cabinet adjoint
Cabinet du Ministre de la fonction publique et des sports
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles
Belgique
Tel: 32 2 221 88 11
Fax: 32 2 221 88 86
E-mail: rene.hamaite@cfwb.be

Benin

M. Aditi Valentin HOUDE
Ministre de la jeunesse, sports et loisirs

M. Bio TIGRI
Conseiller technique aux sports

Bhutan

Mr Pema THINLEY
Secretary
Ministry of Education
1-7 Wogmin Lam
Namgaychholing
Thimphu
Bhutan
Tel: 975 2 322912
Fax: 975 2 325069
E-mail: unesco@druknet.bt

Bosnia and Herzegovina

Mr Esmā HADZAGIC
Assistant to the Minister for Education, Science, Culture and Sport

Mr Zlatko HORVAT
Secretary of the Ministry of Civil Affairs of Bosnia and Herzegovina
Ministry of Civil Affairs
Sarajevo
Trg Bosne 1 Hercegovine br, 1
Tel: 387 33 221 073/444 537
Fax: 387 33 221 074/663 718

Bulgaria

M. Vassil IVANOV
Ministre de la jeunesse et du sport
Sofia 1040
75 Vasil Levski Blvd
E-mail: vivanov@youthdep.bg
Tel: 359 293 00 575

M. Venelin PRAMATAROV
Chef de Cabinet du Ministre
Ministère de la jeunesse et des sports

Mme Mila ANDREEVA
Directeur
Direction « Intégration européenne et coopération internationale »
Ministère de la jeunesse et des sports
75 Vasil Levski Blvd
E-mail: mila@mms.government.bg
Tel: 359 293 00 575
Fax: 359 29 88 4032

Mme Veselina IVANOVA
UNESCO National Commission
Ministry of Foreign Affairs

Cambodia

Mr LAK Sam Ath
Direction générale de la jeunesse et des sports
152 Boulevard Norodom, Phnom Penh,
Cambodia
Tel: 855 12 89 5909
Fax: 855 23 213 540
E-mail: 012895909@mobitel.com.kh

Cameroon

Dr Mathias MPABE
Secrétaire général p.i.
Directeur de l'éducation physique et sportive
Ministère de la jeunesse et des sports
Tel/Fax : 237 223 3071, 237 764 2778

M. Jean-Claude EKOBENA
Sous-Directeur de l'éducation physique et sportive
Ministère de l'éducation

Dr François Claude DIKOUME
Expert
Ministère de la jeunesse et des sports
Tel: 237 991 8307
Fax: 237 223 3071
E-mail: dikoume_2000@yahoo.fr

Canada

M. Yvon CHARBONNEAU
Ambassadeur
Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO

Mr Jean-Pierre BLAIS
Assistant Deputy Minister
Canadian Heritage
et
Président de la Réunion intergouvernementale des experts pour la préparation
de la Convention internationale contre le dopage dans le sport
Room 307, 25 Eddy Street
Ottawa ON KIA 0M5
Canada
Tel: 819 997 3009
Fax: 819 997 0132
E-mail: jean-pierre_blais@pch.gc.ca

Mme Sheila MOLLOY
Responsable des programmes internationaux
Conseil des ministres de l'éducation

Mme Sue NEILL
Directeur
Sport international
Direction générale des affaires internationales
Patrimoine canadien

M. Jean-Pierre BASTIEN
Sous-Ministre adjoint responsable du sport et du loisir
Ministère des affaires municipales, du sport et du loisir de la province de Québec

Mme Jacqueline CARON
Directrice adjointe
Direction du droit criminel, de la sécurité et des traités
Affaires étrangères Canada

M. Jean-Luc CHOUINARD
Conseiller spécial UNESCO
Affaires étrangères Canada

M. Pierre LEMIEUX
Conseiller UNESCO
Affaires étrangères Canada

Chile

Ms Elisa Araya CORTEZ
Coordinadora Nacional de Deporte Escolar
Ministerio de Educacion
Av. Libertador Bernardo O « Higgins » N° 1315 Of 74
Santiago
Chile
Tel: 56 02 3904461
E-mail: anamaria.Ramirez@mineduc.cl

China

Mr Yu ZAQING
Vice Sports Minister
General Administration of Sport of China (GASC)
Executive Board Member of International Olympic Committee
2, Tiyyuguan Road
Beijing 100763
China
Tel: 86 10 671 20624
Fax: 86 10 671 15858

Mr Shi KANGCHENG
Director General
Science and Education Department (GASC)

Mr Song LUZENG
Deputy Director General
External Affairs Department in charge of external affairs (GASC)

Ms Zhou JING
Deputy Director
International Relations Division
External Affairs Department (GASC)
Tel: 861087182419
Fax: 86 10 67115858
E-mail: zhoujing_coc@sina.com

Colombia

Mr Diego TORRES VILLEGAS
Direction Adviser and Chief of the International Affairs Office
Colombian Institute of Sports (COLDEPORTES)

Comoros

Mr Mohamed IBOUROI
Inspector General
Commissariat of Youth and Sports
B.P. 1315
Moroni
Union des Comores
Tel : 269 33 01 17
Fax: 269 73 22 22
E-mail: ibouroi_mohamed@hotmail.com

Mr Youssouf ALIAMANI
Director of Physical Education and Sports

Mr Roukia IDAROUSI
Chief of Service
School and University Sports

Democratic Republic of the Congo

S. E. Omer EGWAKE YA'NGEMBE
Ministre de la jeunesse et des sports

M. Aimé Victor LUYITUKU KITOMBA
Conseiller chargé des sports d'Élite

M. André MABITA-a-KITOMBA
Directeur-Chef de services des activités physiques et sportives

M. Philémon FATAKI LIOKO
Chef de Bureau
Membre de la Commission nationale de l'UNESCO
chargé des activités physiques et sportives

M. Martin MODIOKE EBELEKE
Secrétaire particulier du Ministre

Croatia

Mr Zeljko KLARIĆ
Head of Department for Professional Sports
Trg Hrvatskih Velikana 6
CRO - 10000 Zagreb
Tel: 385 1 4813 545
Fax: 385 1 4813 546
E-mail: zeljko.klarie@mzos.hr

Mr Sasa CERAJ
Junior Adviser
Directorate for Sport
Ministry of Science, Education and Sports
Trg Hrvatskih Velikana 6
CRO - 10000 Zagreb
Tel: 385 1 4813 532
Fax: 385 1 4813 546
E-mail: sasa.ceraj@mzos.hr

Mr Ivan FATTORINI, MD
Director of Children's Hospital Zagreb
Klaiceva 16
CRO - 10000 Zagreb
Tel: 385 1 4826 666
Fax: 385 1 4826 053
E-mail: cped@kdb.hr

Cuba

Mr Alberto JUANTORENA
Vice Presidente del INDER
Miembro del COI

Mr Arnaldo RIVERO FUXA
Director de Docencia del INDER
Representante de Cuba en el CIGEPS

Mr José LLANUSA GOBEL
Asesor del Presidente del INDER

Cyprus

Mr Titos CHRISTOFIDES
President
Cyprus Sport Organization
Makario Athletic Centre Av.
P.O. Box 24804
1304 Nicosia
Cyprus
Tel: 357 22 897210
Fax: 357 22 357720
E-mail: koasport@cytanet.com.cy

Mr Costas PAPACOSTAS
Director General
Cyprus Sport Organization
Tel: 357 22 897 231
Fax: 357 22 357720
E-mail: papacostas.koa@cytanet.com.cy

Mr Nicos MEGALEMOS
Physical Education Counsellor
Ministry of Education and Culture
Tel:357 22 800 826
Fax: 357 22 800 862
Ministry of Education and Culture
1434 Nicosia
Cyprus

Czech Republic

Ms Jana BULENOVA
Ambassador of the Czech Republic to Greece

Mr Karel KOMAREK
Secretary General, Czech Commission for UNESCO

Mr Jan PREROVSKY
Senior desk officer
Ministry of Education, Youth and Sports

Ms Alena OBRUSNIKOVA
Embassy of the Czech Republic in Athens

Denmark

Mr Brian MIKKELSEN
Minister of Culture

Mr Steen KYED
Head of Department

Mr Hans Kristian KRISTENSEN
Personal Assistant to the Minister

Mr Peter NAVNTOFT
Head of Section

Ecuador

Coronel Luis TAPIA
Secretario Nacional del Deporte, Educacion Fisica y Recreacion

Egypt

Mr Emad Mostafa el BANANI
The General Director
Ministry of Youth

Finland

Mr Harri SYVASALMI
Director
Ministry of Education
Tel: 358 9 1607 7272
Fax: 358 9 1607 6987
E-mail: harri.syvasalmi@minedu.fi

Ms Mirja VIRTALA
Senior Adviser
Ministry of Education

Ms Minna POLVINEN
Senior Advisor
Ministry of Education
Tel: 358 9 1607 6992
Fax: 358 9 1607 6989
E-mail: minna.polvinen@minedu.fi

Mr Juha VIERTOLA
Secretary General
The Finnish Antidoping Agency FINADA
Radiokatu 20
FI-00240 Helsinki
Finland
Tel: 358 9 3481 2023
Fax: 358 9 148 5195
E-mail: juha.viertola@antidoping.fi

France

M. Jean-François LAMOUR
Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative

M. Valéry GENNIGES
Conseiller du Ministre pour les affaires européennes et internationales

Mme Sophie CHAILLET
Chef du Bureau de la protection des sportifs et du public

M. Andrzej ROGULSKI
Chef du Bureau des relations internationales et des grands événements sportifs

M. Gilles GABRIELI
Officier de sécurité

Gabon

M. Alfred MABIKA MOUYAMA
Ministre de la jeunesse et des sports chargé des loisirs
Ministère de la jeunesse et des sports chargé des loisirs
Tel: 241 44 47 49
Fax: 241 44 47 39

Mme Rachel POATHY
Conseiller du Ministre en charge du dossier du dopage

M. Alex MIHINDOU
Aide de camp du Ministre

Germany

Ms Ute VOGT
Parliamentary Secretary of State
Federal Ministry of the Interior
Head of German Delegation

Mr Peter GLASS
International Sports Director
Federal Ministry of the Interior

Ms Anne RAVE
Governmental Adviser
Federal Ministry of the Interior

Mr Matthias SCHMIDT
Personal Adviser to Ms VOGT
Federal Ministry of the Interior

Greece

Mr George ORFANOS
Deputy Minister of Culture

Mr Konstantinos KOUKODIMOS
General Secretary of Sport

Doping - Commission I

Ms. D. Koutsouki

M. Parissis
M. Lakoumentas
M. Mavrotas
M. Sakellaridis
M. Travlos
Ms. Farroy
Ms. Varamenti

Ms. Loukanidi
M. Koukeas
Ms. Spartali
M. Rodinos

Physical Education and Sport - Commission II

M. G. KOPIDAKIS

M. Rabotas
M. Vasiliadis
M. Mountakis
M. Gourdouvelis
M. Nikolopoulos
M. Grigoriadis
Ms. Bourneli
Ms. Papadopoulou

Sport and women - Commission III

Ms K. NEDELKOS

Ms. Iliopoulou
Ms. Nikolakopoulou
M. Koutlianos
Ms. Konsoula

Guatemala

Mr Gerardo AGUIRRE
Director General for Physical Education and Sport
Ministry of Education
Tel: 502 2476 4898
citalan@hotmail.com (E-mail address Dep. Director, Ms Irma Citalán)

Guinea

M. Mamadi CAMARA
Conseiller chargé des sports
Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture

M. Aboubacar Molota CAMARA
Directeur national de l'éducation physique et des sports
B.P. 262
Conakry
Tel: 41 52 24
Fax: 41 19 26
E-mail: molotacamara2002@yahoo.fr

Guinea-Bissau

Mr Marciano da SILVA BARBEIRO
Minister of Education

Mr Victor CASSAMA
Director-General of Sports

Mr Paulo Fonseca MENDES
Director of the Escola Nacional da Educação Física e Desportos

Haiti

M. Paul BERNE
Secrétaire d'État
Secrétariat d'État à la jeunesse, aux sports et à l'éducation civique

M. Daniel PIERRE-CHARLES
Directeur exécutif
17, rue Garoute, Pacot
Port-au-Prince
E-mail : dapicha@hotmail.com
Tel: 509 245 30 47
Fax: 509 245 59 01

M. Frantz MAXI
Cadre de la Direction des activités physiques et de sports
Secrétariat d'État à la jeunesse, aux sports et à l'éducation civique

Hungary

Mme Krisztina GONTER
Senior Adviser for International Relations

India

Mr S. KRISHNAN
Joint Secretary
Ministry of Youth Affairs and Sports

Dr. R.N. DEY
Professor
Lakshmbai National Institute of Physical Education
Gwalior (under Ministry of Youth Affairs and Sports)

Indonesia

Prof. Dr. Toho Cholik MUTOHIR

Mr Harjo YUNIARTO

Iran (Islamic Republic of)

Mr Mohsen MEHR-ALIZADEH
Vice President of the Islamic Republic of Iran and
Head of Physical Education Organization

Dr Mehrzad HAMIDI
Deputy
Physical Education Organization

Dr Babak SHADGAN
Adviser to the Vice President

Mr Seyed Amir HOSSEINI
Adviser to the Vice President

Mr Amir GOODARZI
Physical Education Organization

Ireland

Ms Helen NUGENT
Department of Arts, Sport and Tourism

Ms CAROL O'REILLY
Department of Arts, Sport and Tourism

Israel

Mr Ofer SHIMONI
Vice-Superintendent for Physical Education and Sport
Hashlosa St N°2
Yad Eliyahu
Tel Aviv
Israel
Tel: 972 3 6896136/2
Fax: 972 3 6896135/759
E-mail: ofersh@education.gov.il

Italy

Ms Concetta PULEJO
Ministero Istruzione, Università e Ricerca
Direzione Generale Per Lo Studente
Via Ippolito Nievo, 35
00053 Rome
Tel: 06 58495830
E-mail: dgstudente.isp.pulejo@istruzione.it

Mr Fabio PIGOZZI
Member of Junte Nationale du CONI

Mr Marco ARPINO
Member of Junte Nationale du CONI

Prof Giuseppe CIBELLI
Delegate for the Community of the Mediterranean Universities
University of Foggia
E-mail: g.cibelli@unifg.it

Japan

Mr Shinnosuke OYAMA
Deputy Director-General
Sport and Youth Bureau
Ministry of Education, Culture Sports, Science and Technology

Ms Akiko USHIJIMA
Deputy Director
Competitive Sports Division
Sport and Youth Bureau
Ministry of Education, Culture Sports, Science and Technology

Mr Yusaku MORIOKA
Senior Specialist for Anti-Doping Support
Competitive Sports Division
Sport and Youth Bureau
Ministry of Education, Culture Sports, Science and Technology

Ms Mariko KOBAYASHI
First Secretary
Permanent Delegation of Japan to UNESCO

Mr Ichiro KONO
Director
Japanese Olympic Committee

Ms Etsuko OGASAWARA
Co-chairperson
International Working Group on Women and Sport

Ms Nana OYAMAPA
Interpreter

Ms Atsuko MATSUMOTU
Interpreter

Kenya

Mr Shem OMINDE
Department of Sports
Ministry of Gender, Sports, Culture
and Social Services
Moi International Sports Centre
Kasarani
P.O. Box 27613
Nairobi
Tel: 254 2 862171/860338
Fax: 254 2 862695

Kyrgyzstan

Mr Okmotbek ALMAKUCHUKOV
Minister of Tourism, Sport and Youth
Head of State Agency for Sport
and his interpreter

Latvia

Mr Guna SPRINOVSKA
Parliamentary Secretary
Ministry of Education and Science of Latvia

Mr Einars FOGELIS
Head of Sports Administration
Sports Administration of Ministry of Education
and Science of Latvia

Lithuania

Mr Algirdas RASLANAS
Deputy Director-General
Department of Physical Education and Sports

Ms Kornelija TIESNESYTE
Chief Officer (Legal Affairs)
Department of Physical Education and Sports

Madagascar

M. Ernest RATSIMBAZAFY
Secrétaire général
Ministère de la jeunesse et des sports

M. Faneva RANDRIANANDRAINA
Secrétaire général du Ministère de l'éducation nationale et
de la recherche scientifique

Malaysia

Miss Datuk Azalina binti OTHMAN SAID
Minister of Youth and Sport

Mali

M. Mohamed OULD SALECK
Directeur national des sports et de l'éducation physique
BP 91
Bamako
E-mail: saleckould@yahoo.fr
Tel/Fax: 223 222 1707

Mauritius

Hon. Ravi Raj YERRIGADOO
Minister of Youth and Sports

Mr A. VEERASAMY
Permanent Secretary
Ministry of Youth and Sports
Port Louis
Mauritius
Tel: 230 201-1243
Fax: 230 211-2986
E-mail: aveerasamy@mail.gov.mu

Mexico

Mr Armando Fernando Escudero CHAVEZ
Tercer Secretario encargado de las Secciones Economica y Comercial

Monaco

Mlle Sylvie BERTRAND
Direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et
des sports de la Principauté de Monaco

Pr. Stéphane BERMON
Comité monégasque antidopage
Département de l'intérieur

Namibia

Mr John MUTORWA
Honorable Minister of Basic Education, Sport and Culture

Mr Ben NAOBEB
Namibia Sport Commission
C/o Independence Ave. & Luther Street
Private Bag 13186
Windhoek
Tel: + 264 61 293 3369/257 833
Fax: + 264 61 224 277
E-mail: mmeyer@mec.gov.na

Nepal

Mr Bimalendra NIDHI
Minister for Education and Sports

Mr Niranjan Man Singh BASNYAT
Charge d'affaires a.i.
Ambassade royale du Népal
45bis, rue des Acacias
75017 Paris
Tel: 33 1 46 22 48 67
Fax: 33 1 42 27 08 65

Netherlands

Mr Jos G.H. DRAIJER
Minister's Diplomatic Counsellor
Embassy of the Netherlands
Permanent Representation to UNESCO
7 rue Eblé
75007 Paris
E-mail: jos.draijer@minbuza.nl

Mr Peter de KLERK
Senior Policy Advisor of the Sports Department
Ministry of Health, Welfare and Sport
Tel: 31 70 3406372
Fax: 31 70 340 7756
E-mail: pc.d.klerk@minvws.nl

Ms Dille KAMPS
Policy Advisory Sport
Ministry of Education, Culture and Science
Tel: 31 70 4122097
E-mail: D.P.Kamps@MinOCW.nl

New Zealand

Mr Paul MARRIOTT-LLOYD
Chief Policy Advisor
Sport and Recreation New Zealand

Mr Nicholas HILL
Chief Executive
Sport and Recreation New Zealand
Tel: (04) 498 2950
Mobile: 021 793 305
E-mail: Paul.MarriottLloyd@sparc.org.nz

Niger

M. Dan Tonka AROUNA
Directeur national de l'éducation physique et sportive

Norway

Mr Paul GLOMSAKER
Director-General
Ministry of Culture and Church Affairs

Ms Oyrind SJURSEN
Adviser
Ministry of Culture and Church Affairs
PO Box 8030 Dep
NO-0030 Oslo
Norway
Tel: 47 22 24 90 90
Fax: 47 22 24 95 52

Poland

Mr Adam GIERSZ
Undersecretary
Ministry of National Education and Sport

Ms Ewa SUSKA
Deputy Director
Department for International Cooperation
Ministry of National Education and Sport

Mr Ryszard GRUCZA
Director of the Institute of Sport

Ms Joanna ZUKOWSKA-EASTON
Foreign Affairs Officer
Department on International Cooperation

Mr Boguslaw GALAZKA
Director of Special Olympics

Mr Jacek FOKS

Portugal

Mr Alexandre MESTRE
Secretary of State for Sports

Qatar

Mr Mohamed OBEDAN
Chief of Inspection in Sport Education
Ministry of Education

Dr Aneesa Ali AL HATMI
Assistant Chief of Physical Education Instructors

Republic of Korea

Ms Young-Shim DHO
Ambassador of Cultural Cooperation of Republic of Korea
Chairperson
Korea Culture and Tourism Policy Institute
Ministry of Culture and Tourism
8F, 10 Da-dong, Jung-gu
Seoul
Korea 100-108
Tel: 82 2 318 5005
Fax: 82 2 318 6005
E-mail: visitkoreayear@lycos.co.kr

Dr. Yong-Seung KIM
Senior Researcher
Korea Sport Science Institute

Romania

Mr Constantin DIACONU
President
National Sports Agency

Mr Christian Alexandru BUTARIU
Adviser to the President
National Sports Agency
Str. Vasile Conta nr 16
Bucarest S.2
Tel: 40 21 212 32 07 / 307 64 71
Fax: 40 21 211 79 24

Mr Comel DANAILA
Counselor

Russian Federation

Mr Vyacheslav FETISOV
Head of the Federal Agency for Physical Culture and Sport

Mr Dimitry TUGARIN
Press-attache
Adviser to Head of the Federal Agency for Physical Culture and Sport

Sao Tome and Principe

Mr Joao Manuel Da Costa Alegre Afonso
President du Comité olympique de Sao Tomé-et-Principe
Coordonnateur du Cabinet d'éducation physique et sport scolaire
du Ministère de l'éducation et de la culture

Saudi Arabia

Mr Saud AL-ABDULAZIZ
Assistant Deputy President for Sports Affairs

Dr Saleh Al-KOUNBAS
General Secretary
Saudi Federation for Medical Sport
Chief
Saudi Committee for Antidoping

Mr Mohammed S. AL GARNAS
Director-General
Sports Leaders Institute
Member of Physical Education Federation
General Presidency of Youth Welfare

Seychelles

Mr Patrick NANTY
Ministry of Government, Sports and Culture
BP 731 Victoria
Republic of Seychelles
Tel: 248 22 54 77
Fax: 248 22 49 69
E-mail: mlgsp@seychelles.net

Slovakia

Mr Stansilav KOSORIN
Ministry of Education of the Slovak Republic
Director-General
Section of State Care on Sport
Stromova 1,
813 30 Bratislava
E-mail: kosorin@education.gov.sk

Mr Zdengo KMETEK
Ministry of Education of the Slovak Republic
State Adviser on Sport
Section of State Care on Sport
E-mail: kmetekz@education.gov.sk

Slovenia

Ms Zofia KLEMEN-KREK
Secretary-General
National Commission for UNESCO

Mr VEROVICK

Mr Marko RAJSTER

South Africa

Mr Enver SURTY
Deputy Minister of Education
Private Bag x603
Pretoria 0001
Republic of South Africa
Tel: 27 12 326 0126
Fax: 27 12 323 5989

Mr Themba KOJANA
Acting Director
School Enrichment Programmes
Department of Education

Ms Christel DE BEER
Private Secretary to Mr Enver Surty
Deputy Minister of Education
Tel: 27 12 312 5555/27 21 465 5513
Fax: 27 12 323 5618/27 21 465 2943
E-mail: debeer.c@doe.gov.za

Spain

H.E. Mr Jaime LISSAVETZKY
Secretario de Estado para el Deporte

Mr Rafael BLANCO
Director General de Deportes

Ms Cecilia RODRIGUEZ
Subdirectora General de Deporte y Salud
Consejo Superior de Deportes
E-mail: cecilia.rodriguez@csd.mec.es

Mr Jose Luis AGUADO
Subdirector General de Promoción Deportiva y Deporte Paralímpico

Sudan

Mr Hasswan Osman Hassan RIZIG
Minister of Youth and Sports

Sweden

Mr Bosse RINGHOLM
Deputy Prime Minister
Head of Delegation
Prime Minister's Office

Mr Tomas JOHANSSON
Sport Director
Ministry of Justice

Ms Asa JAKOBSSON
Political Advisor
Prime Minister's Office

Ms Eva ROSENGREN
Press Secretary
Prime Minister's Office

Ms Kristina OLINDER
Chairperson
Swedish Anti-Doping Commission

Switzerland

M. Urs SCHEIDEGGER
Section ONU-Développement
Domaine politique de développement et coopération multilatérale
Département fédéral des affaires étrangères
Berne

Thailand

H.E. Mr Krik-krai JIRAPAET
Vice Minister of Tourism and Sports

H.E. Mr Chatchawed CHARTSUWAN
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
The Royal Thai Embassy, Athens

Associate Professor Supitr SAMAHITO
Woman and Sports Commission
Olympic Committee of Thailand

Dr. Charuaypon TORRANIN
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Education

Mr Chaturaporn NANAKORN
Vice Governor
Sports Authority of Thailand

Ms Jiraparn TILAPAT
First Secretary
The Royal Thai Embassy, Athens

Ms Wiparat THARATEERAPAB
Secretary to the Delegation
Senior International Relations Official
Ministry of Tourism and Sports

The Former Yugoslav Republic of Macedonia

Mr Menan MEMETI
Vice-Head
Department for Basic Education and Sport
Ministry of Education and Science
Skopje

Mr Nikola KOLEVSKI
Head of sector sport
Agency of youth and sport
Government of the Republic of Macedonia
« Frenklin Ruzvelt » n.34, 1000 Skopje
Republic of Macedonia
Tel: 389 2 3231 791
Fax: 389 2 3117 693
E-mail: n.kolevski@ams.gov.mk

Tonga

Honorable Mr Paula S. BLOOMFIELD
Interim Minister of Education
Interim Minister Responsible for Youth, Sports and Culture
P.O. Box 61
Nuku'alofa
Tonga
Tel: 676 23511
Fax: 676 23596
E-mail: moe@kalianet.to

Trinidad and Tobago

Ms Cecilia SMITH
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Sport and Youth Affairs
12 Abercromby Street
Port-of-Spain
Tel: 868 627 6875

Ms Alydith BRAVO
Curriculum Officer
Physical Education/Sport
Ministry of Education
E-mail: aldythbravo@hotmail.com

Ms Caroline Forde
Curriculum Officer
Physical Education/Sport
Ministry of Education
Tel: 868 636 1057/1070

Tunisia

M. Abdallah KAABI
Ministre de la jeunesse, du sport et de l'éducation physique
Président de la délégation

M. Mohamed BACHROUCH
Ambassadeur de Tunisie à Athènes

Mme Zakia BARTAGI
Directrice
Centre national de médecine et des sciences du sport

Mme Meriam MIZOUNI
Responsable du sport féminin
Comité national olympique tunisien

M. Slah BOUDHINA
Chargé de la presse et de la communication
Ministère de la jeunesse, du sport et de l'éducation physique

M. Abdelmalak SELLAMI
Conseiller auprès de Monsieur le Ministre de l'éducation et de la formation

M. Abdelmajid FERCHICHI
Conseiller à l'Ambassade de Tunisie à Athènes

Ukraine

Mr Mykola KOSTENKO
Minister for Physical Culture and Sport
Chairman of the Committee

Mr Vladimir GUSAKOV
Deputy Director
International Relations Department

United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

Mr Ian BROADBRIDGE
Department of Physical Education Skills and School Sport Team

Mr Stephen HODGSON
Head of Elite Sports Policy

United States of America/

Mr Scott BURNS
Deputy Director
Office of National Drug Control Policy

Ms Avril D. HAINES
Office of Treaty Affairs
United States Department of State

Mr Michael GOTTLEIB
Adviser
Office of National Drug Control Policy

Mr Brian BLAKE
Adviser
Office of National Drug Control Policy

Venezuela

Prof. Eduardo Alvarez CAMACHO
Vice Minister of Sports
President of the National Institute of Sports of Venezuela

Zambia

Mrs George CHULUMANDA
Deputy Minister of Sport, Youth and Child Development
Ministry of Sport, Youth and Child Development

Mr Machacha SHEPANDE
Senior Sports Officer responsible for Physical Education and Sport
Ministry of Sport, Youth and Child Development

Associate Members

Aruba

Mr Jessy BEUKENBOOM
Director of the Government Sport Department

Macao, China

Mr Alex Iao Lek VONG
Acting President
Macao Sport Development Board
Av Dr Rodrigo Rodrigues,
S/N, Forum de Macau
Bloco 1, 4 Andar
Macao
China
Tel: 853 510 425
Fax: 853 343 708
E-mail: sport@macau.ctm.net

Mr Luis Miguel BRAGA
Legal Advisor
Macao Sport Development Board

Ms Christine Lin Kio LAM
Macao Sport Development Board

Mr Weng Kun PUN
Macao Sport Development Board

Mr Chi Young SIN
Macao Elderly Sports Association

United Nations

M. Michael Kleiner

Assistant personnel du Conseiller du Secrétaire des Nations Unies
pour le sport au service du développement de la paix

Head of Office

Office for the International Year of sport and Physical Education
IYSPE 2005

Mr Asnake-Kibret WONDWOSEN

Programme Officer

NGOs/Civil Society Organizations

United Nations Environment Programme (UNEP)

Observers

Confédération africaine de football (CAF)

M. Fekrou KIDANE

Conseiller

Conference of Ministers of Youth and Sport in French-speaking Countries (CONFEJES)

M. Bazoin BAKO

Directeur des programmes EPS/SPORT

Secretariat général

26 rue Huart

BP 3314, Dakar

Sénégal

Tel: (221) 849 56 42, 823 83 49, 823 47 93

Fax: (221) 823 79 44

Telex: 51204 CONFMSJ SG Dakar

E-mail: secretariat.general@confejes.org

bazoin.bako@confejes.org

Council of Europe

Mrs Maud DE BOER-BUQUICCHIO

Deputy Secretary General

Ms Irena GUIDIKOVA

Secretary General's Private Office

Mr George WALKER

Head of the Sport Department

Mr Stanislas FROSSARD

Administrator in the Sport Department

Prof. Dr. MULLER
Chair
Monitoring Group on the Anti-Doping Convention

Delegation of the Holy See to UNESCO

Rev. Mgr. Astolfo ASTOLFI
Head of Delegation

Rev. P. Paul BUHAGIAR, s.j.
Member of Delegation

International Committee for Fair Play

M. Jëno KAMUTI
Président
Comité international pour le fair-play
Dózsa György ut 1-3
1143 BUDAPEST
Hongrie

International Council of Sport Science and Physical Education (ICSSPE)

Professeur Dr Gudrun DOLL-TEPPER
Présidente

Professeur Dr Margaret TALBOT
Vice-Présidente

M. Christophe MAILLIET
Directeur exécutif

Professeur Dr Richard BAILEY
Directeur de recherche pour le projet SPINED

Professeur Dr Joseph MAGUIRE
Représentant la International Sociology of Sport Association
Coordonnateur régional pour l'Europe de l'Ouest

Professeur Dr Michael Mc NAMEE
Représentant la International Society for the Philosophy of Sport
Spécialiste des questions d'éthique sportive, notamment dans le domaine du dopage

Professeur Dr Lateef O. AMUSA
Président de l'Association africaine des sciences du sport
Coordinateur régional Afrique

Professeur Dr Manoel TUBINO
Président FIEP

Dr Glenn ROSWAL
Special Olympics International
AAHPERD
Jacksonville State University
Jacksonville
Alabama USA 36265
Tel: 1 256 782 5518
Fax: 1 256 782 5546
E-mail: groswal@jsu.edu

International Paralympic Committee

Mr Phil CRAVEN
President
International Paralympic Committee
Adenauerallee 212-214
53113 Bonn, Germany
Tel: 49 228 20 97-130
Fax: 49 228 2097-209

International Sport and Culture Association (ISCA)

Mr Mogens KIRKEBY
Tietgensgade 65
1704 Copenhagen
Denmark
Tel: 45 33 29 80 26
Fax: 45 33 29 80 28
E-mail: mk@isca-web.org

World Anti-Doping Agency (WADA)

Mr Richard W. POUND
President

Mr David HOWMAN
Director General

Ms Anne JANSEN
Senior Manager
Government Liaison

Mr Jean Louis GOUJU
Professeur
Chef du Département STAPS
Université Paris XII

Mr Tatsuo OKADA
Executive Director
Global Sports Alliance

Professeur Michel RIEU
Conseil scientifique
Conseil de prévention et de lutte contre le dopage
et
Fédération internationale de médecine du sport/
Société française de médecine du sport

M François DELMOTTE
Assistant
Conseil de prévention et de lutte contre le dopage

Prof. Wojciech LIPONSKI
Adam Mickiewicz University
Poland

Dr. Krzysztof SAWALA
Atena Publishing House
Poland

ANNEXE IX

**SECRETARIAT OF THE CONFERENCE
(UNESCO)**

Director-General

Representative of the Director-General

Ms Françoise RIVIERE
Assistant Director-General
Office of the Director-General

Supported by

Mr Mark RICHMOND
Senior Executive Officer
Office of the Director-General

Ms Krista PIKKAT
Assistant Executive Officer
Office of the Director-General

Mr Andrei CHEVELEV
Liaison Officer
Division of Relations with Member States

1. Plenaries and Commissions

Representative of the Director-General

Ms Françoise RIVIERE, ADG/ODG
Ms Aïcha BAH DIALLO, ADG/ED a.i.
Mr Wataru IWAMOTO, D/ED/STV

Secretary-General of the Conference

Mr Hamid OUSSEDIK, ED/STV/PES

Supported by

Mr Marcellin DALLY, ED/STV/PES
Mr Kevin THOMPSON, ED/STV/PES
Mr Boyan RADOYKOV, CI/INF/IAP
Mr Yves Sagou, ED/STV/PES

Secretary

Ms Janet BOULMER, ED/STV/PES
Ms Ana MOREL, ED/STV/PES

Assistants to the General Rapporteur

Mr Hamid OUSSEDIK, ED/STV/PES

Mr Boyan RADOYKOV, CI/INF/IAPClosing Address

Mr Mark RICHMOND, Office of the Director-General

Mr Kevin THOMPSON, ED/STV/PES

Responsible for the Secretariat

Ms Janet BOULMER, ED/STV/PES

2. Commissions

Commission I

Draft international convention against doping in sport

Representative of the Director-General

Ms Françoise RIVIERE, ADG/ODG

Secretariat Commission I

Mr Kevin THOMPSON, ED/STV/PES

Secretary

Ms Ana MOREL, ED/STV/PES

Commission II

Strategy for the development of physical education and sport in education systems

Representative of the Director-General

Mr Wataru IWAMOTO, D/ED/STV

Secretariat Commission II

Mr Marcellin DALLY, ED/STV/PES

Secretary

Ms Cecilia COQ, ED/PEQ/ASP

Commission III

Women and sport

Representative of the Director-General

Ms Aïcha BAH DIALLO, ADG/ED a.i.

Secretariat Commission III

Ms Lene BUCHERT, ED/BAS/PE

Secretary

Ms Elena IASYREVA, CI/INF/IAP

3. List of Participants and collaborators

Ms Janet BOULMER, ED/STV/PES

Ms Ana MOREL, ED/STV/PES

Ms Corinne DIANE, ED/STV/PES

4. Services working in close collaboration with the National Committee

4.1 Administration

Mr Hamid OUSSEDIK, ED/STV/PES

4.2 Interpretation

Interpreters from Paris

Ms Chantal BRET
Mr Jésus GETAN BORNIN
Ms Annick LABARERE
Ms Maria Soledad TELLIER-BARRABES
Ms Francisca TRUEL DE BARRON
Mr Marc VISCOVI
Mr Nicholas GREGORY
Ms Geneviève LEIBRICH
Ms Naia SADABA-HERRERO
Mr Nicolas SIMON
Ms Maria SMITH
Ms Leda ZUCKERMAN
Ms Amaya MORAN
Ms Anne-Christine PARR
Ms Ann Isabel FREEMAN

Interpreters from Athens

Ms Françoise BRON-HADZINICOLAOU
Mr Luis FERRAZ DEVINE
Ms Eva ZISSIMIDES

4.3 Translation

English Translation Unit:

Translators: Ms Helen CONNOR
Ms Paula KACHER
Operator: Ms Mary-Angeline OYOG

French Translation Unit:

Translators: Ms Hélène TRONEL
Mr Bernard MARCHADIER
Operator: Ms Michèle MADOU

Spanish Translation Unit:

Translators: Mr Oscar BARAHONA
Mr Miguel Sales FIGUEROA
Operator: Ms Dinorah Delgado d'IMPERIO

4.4 Documents Control

Mr Mario TESTONI, ADM/CLD/P

4.5 Management of Conference Rooms
Mr Mokhtar ABIDI, ADM/CLD/C

4.6 Media Relations
Ms Jasmina SOPOVA, BPI/EDT

4.7 UNESCO TV Team
Mr Vladislav OUDATCHINE
Mr Claudio BRUNO MONTEIRO
Mr Emmanuel RUDOWSKI
Ms Niamh BURKE

5. Final Report

Prepared by Mr Marcellin Dally
Supervision, Mr Wataru Iwamoto